

Oedicnème criard

Très présent dans le département des Deux-Sèvres en période de reproduction et de migration (mais aussi, de plus en plus souvent, en hivernage), on retrouve l'Oedicnème criard sur la plupart des secteurs de grandes plaines agricoles au sein des différentes aires d'étude.

La reproduction certaine de l'espèce est attestée jusque dans l'AEM, cependant il lui faut des terrains à la végétation rase ou clairsemée pour se reproduire (labours, semis de printemps, prairies rases, friches clairsemées, carrières, etc.).

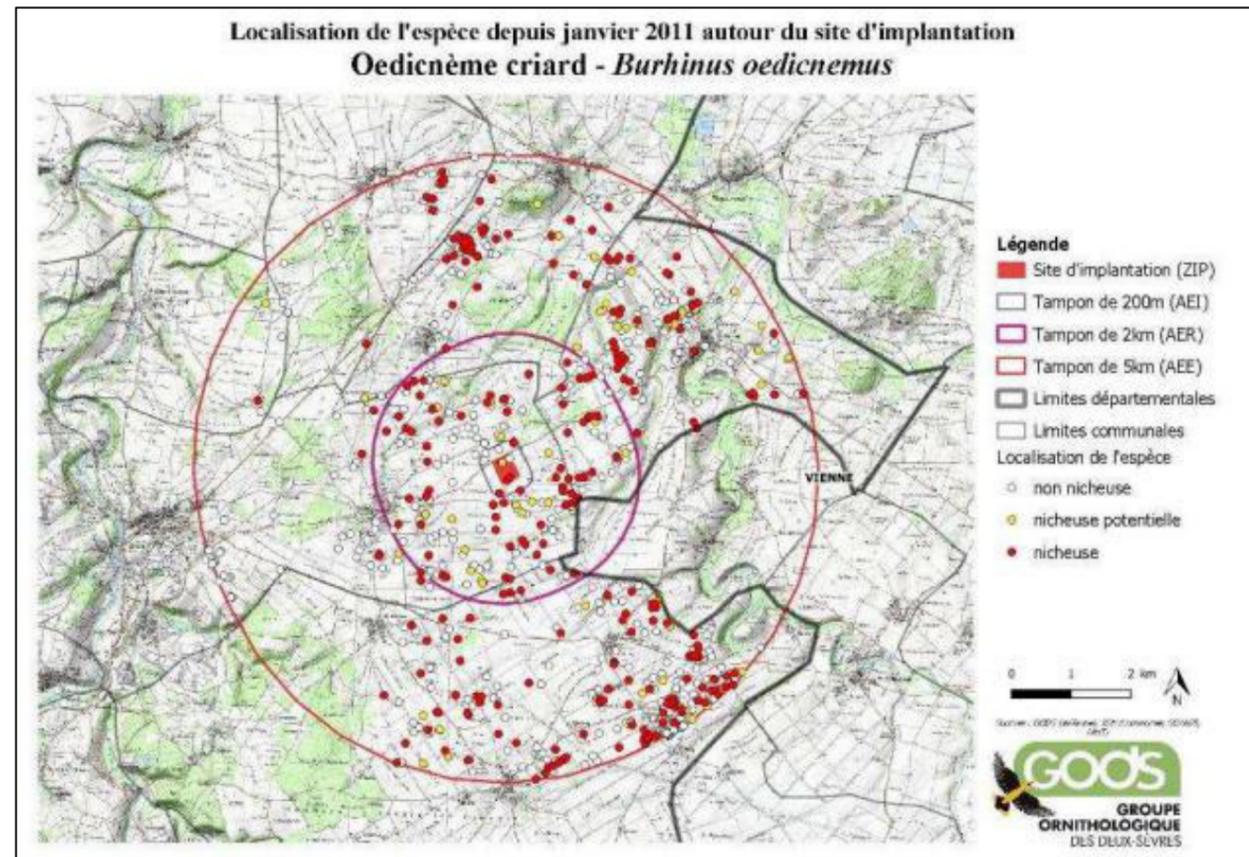


Figure 106 : Localisation des données d'Oedicnèmes criards nicheurs à l'échelle de l'AEE (5 km)

Source : GODS (2011-2021)

A l'image des Outardes, les Oedicnèmes constituent des rassemblements postnuptiaux parfois conséquents à la fin de la saison de reproduction. Le GODS cite 4 d'entre eux à l'échelle de l'AEE du projet, chacun accueillant régulièrement près de 200 individus. Par ailleurs, ce dernier fait état d'échanges entre ces différents rassemblements situés autour de l'AEM (en dehors de l'AER cependant), ce qui suggère un survol de celle-ci.

Le GODS mentionne un usage de l'AEM pour l'alimentation, le transit et la reproduction de l'Oedicnème criard.

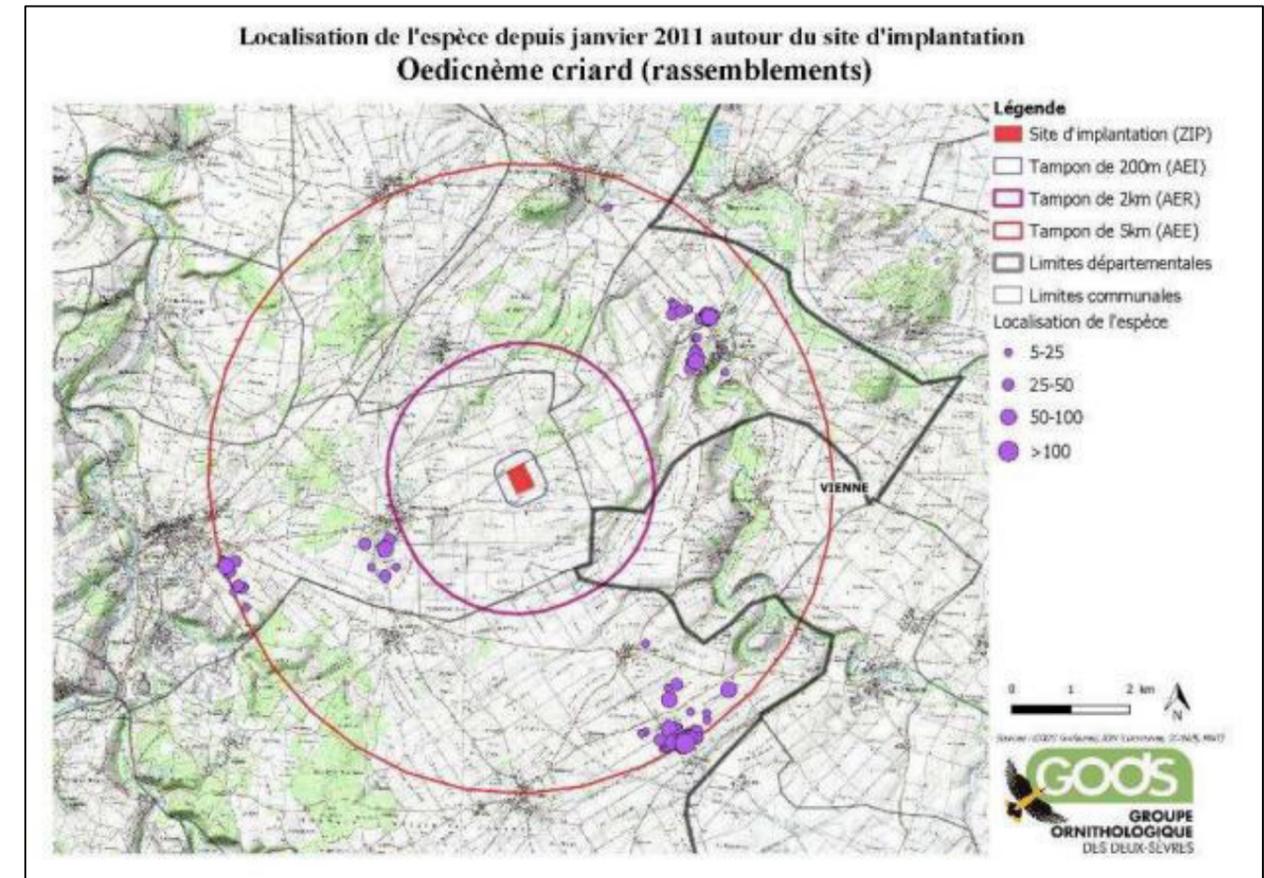


Figure 107: Localisation des données de rassemblements d'Oedicnèmes criards à l'échelle de l'AEE (5 km)

Source : GODS (2011-2021)

Vanneau huppé

Ce limicole est considéré comme peu commun dans le département des Deux-Sèvres. En période de nidification, il s'accommode de parcelles agricoles ouvertes, par manque d'habitats préférentiels (prairies plus ou moins humides). Dans l'AEE, le GODS signale quelques cas de reproduction avérée au Nord-est de l'aire d'étude. Toutefois, il n'est pas exclu que d'autres couples puissent nicher çà et là, au regard du contexte agricole favorable au sein des différents périmètres d'étude.

A contrario, les Vanneaux huppés sont bien plus fréquents dans l'AEE en période internuptiale, puisqu'ils constituent d'importants rassemblements à cette saison, aussi bien en dispersion post-nidification, qu'en migration et en hivernage. Des groupes de plus de 1 000 individus sont notés dans l'AER et l'AEE, en particulier au Sud-est de l'AEM. La grande mobilité de l'espèce peut la conduire à survoler le site d'étude, voire à stationner non loin de celui-ci.

Pluvier doré

Si ce petit échassier ne niche pas dans les Deux-Sèvres au contraire du Vanneau, le constat est analogue pour la période internuptiale, durant laquelle l'espèce s'observe en bandes plus ou moins importantes notamment au Sud-est de l'AEM, et fréquemment associées aux Vanneaux huppés. Le GODS mentionne également un survol possible de l'AEM, au regard de la mobilité de l'espèce et des milieux agricoles favorables aux rassemblements aux alentours de la zone du projet.

Les cartes ci-après indiquent la répartition de ces espèces à l'échelle de l'AEE.

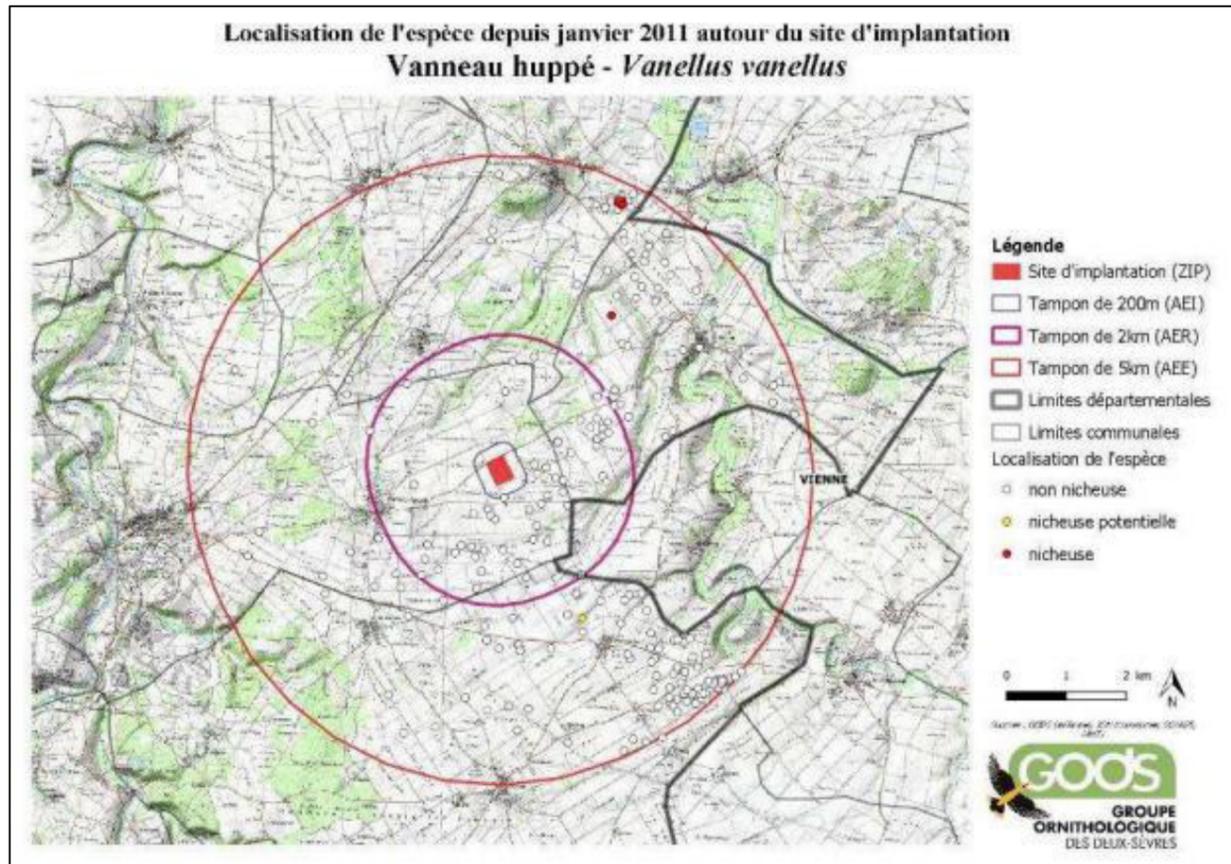


Figure 108: Localisation des données de Vanneaux huppés nicheurs à l'échelle de l'AEE (5 km)
 Source : GODS (2011-2021)

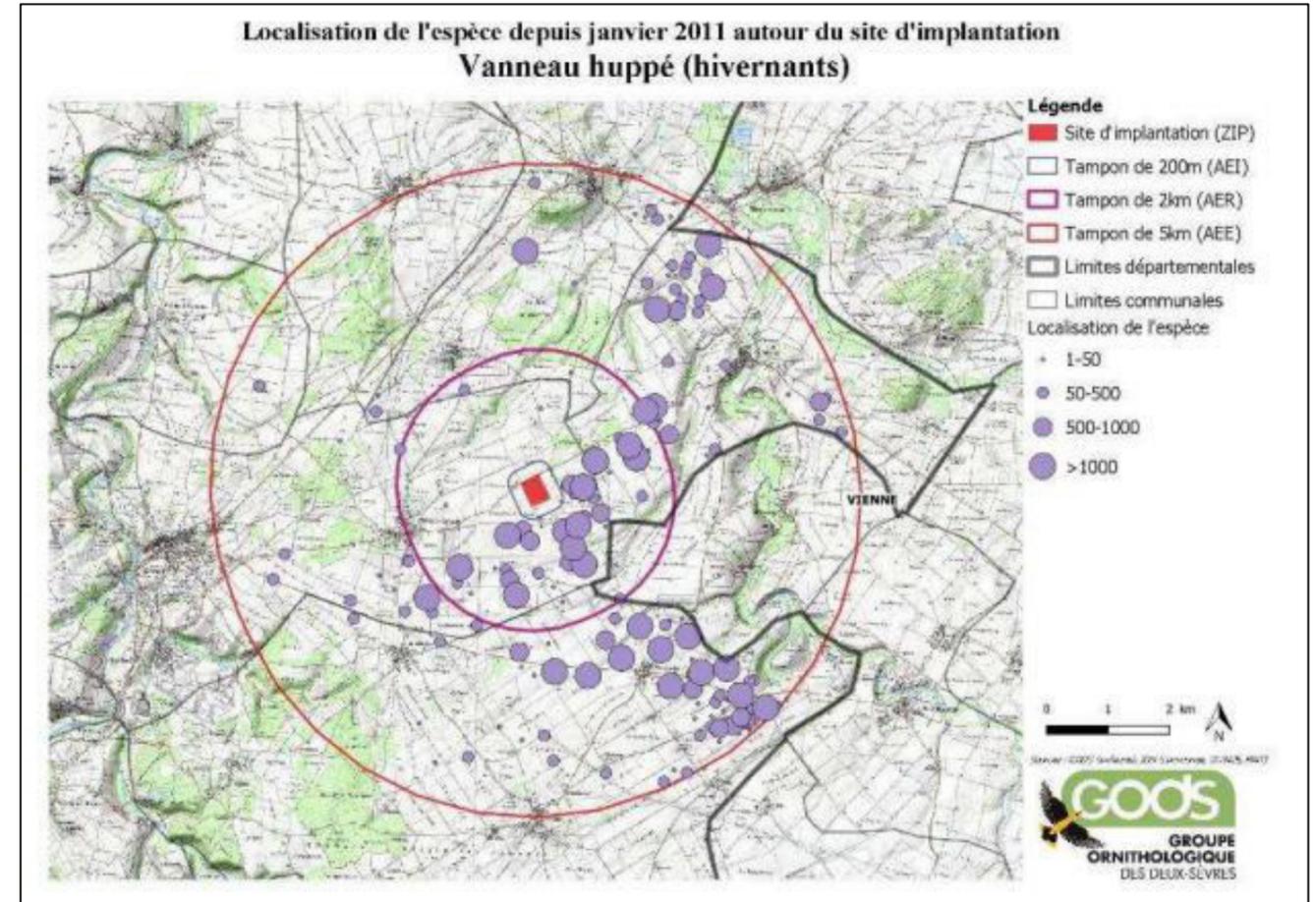


Figure 109: Localisation des données de rassemblements de Vanneaux huppés à l'échelle de l'AEE (5 km)
 Source : GODS (2011-2021)

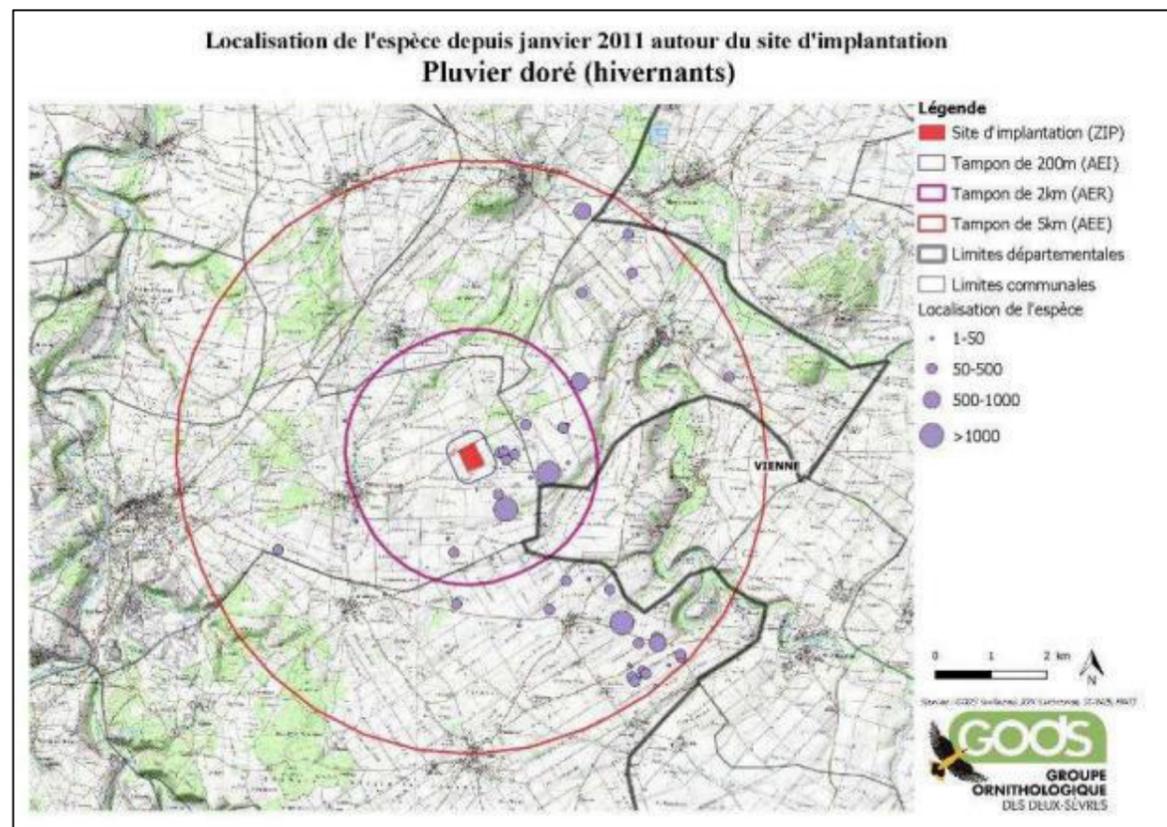


Figure 110 : Localisation des données de rassemblements de Pluviers dorés à l'échelle de l'AEE (5 km)
 Source : GODS (2011-2021)

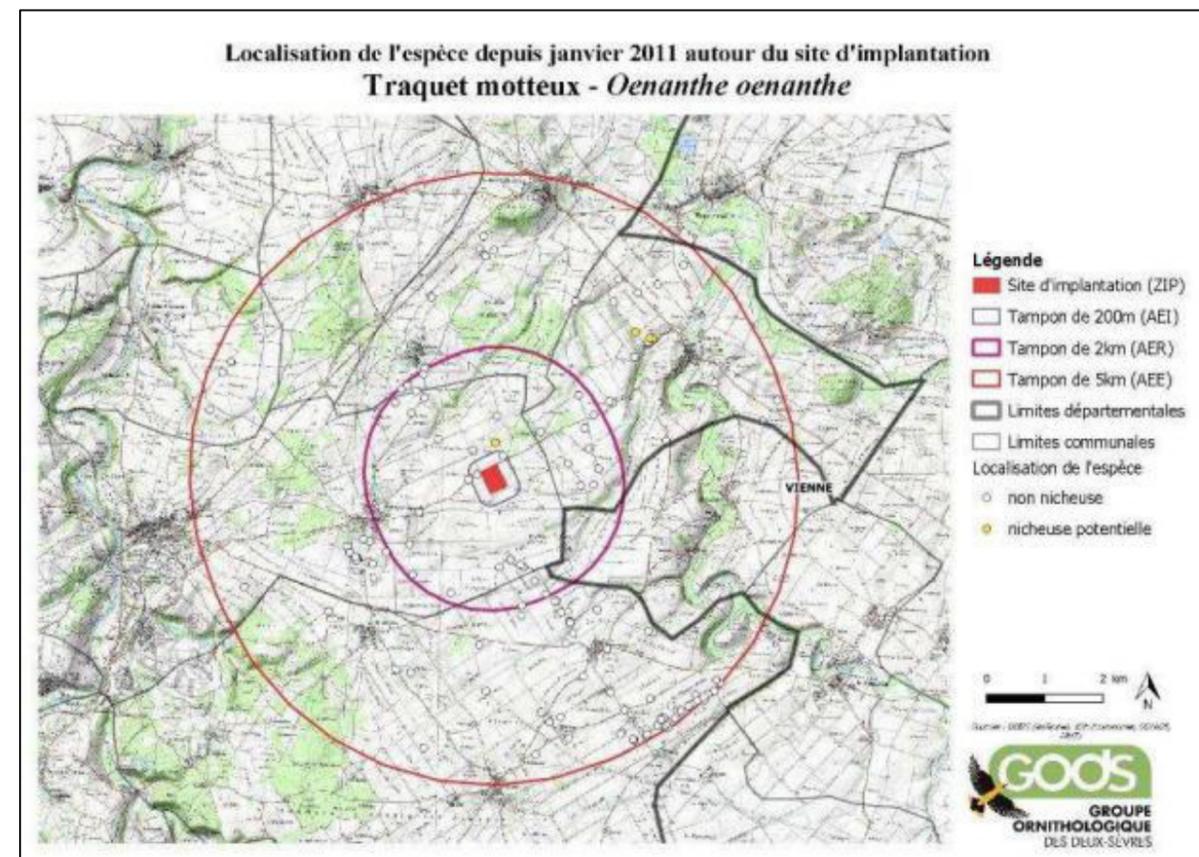


Figure 111 : Localisation des données de Traquets motteux nicheurs à l'échelle de l'AEE (5 km)
 Source : GODS (2011-2021)

Traquet motteux

Nicheur transsaharien très rare dans l'ex-région Poitou-Charentes (moins d'une vingtaine de couples), le Traquet motteux se reproduit de façon avérée dans les Deux-Sèvres uniquement dans la ZPS de la Plaine d'Oiron-Thénezay (1 couple). Le GODS cite par ailleurs une nidification potentielle à environ 300 m au Nord de l'AEM. Signalons toutefois que l'espèce affectionne les milieux à la végétation rase, clairsemée voire absente, le plus souvent perturbés et caillouteux.

Pie-grièche écorcheur

Espèce migratrice typique des haies associées aux milieux prairiaux agro-pastoraux, la Pie-grièche écorcheur se reproduit ponctuellement dans l'AEE, essentiellement au Nord-est et au Nord-ouest de l'AEM. Sa nidification est avérée par le GODS dans l'AEM, là où l'habitat lui est propice.

Linotte mélodieuse

Plus commune dans l'AEE que les deux espèces précédentes, la Linotte mélodieuse apprécie les paysages agricoles ponctués de haies, fourrés, cultures diverses et parcelles herbacées (jachères, friches, etc.). Elle est assez bien répartie dans l'AEE et jusque dans l'AEM, en tant que nicheuse potentielle ou avérée.

Les cartes ci-après indiquent la répartition de ces espèces à l'échelle de l'AEE

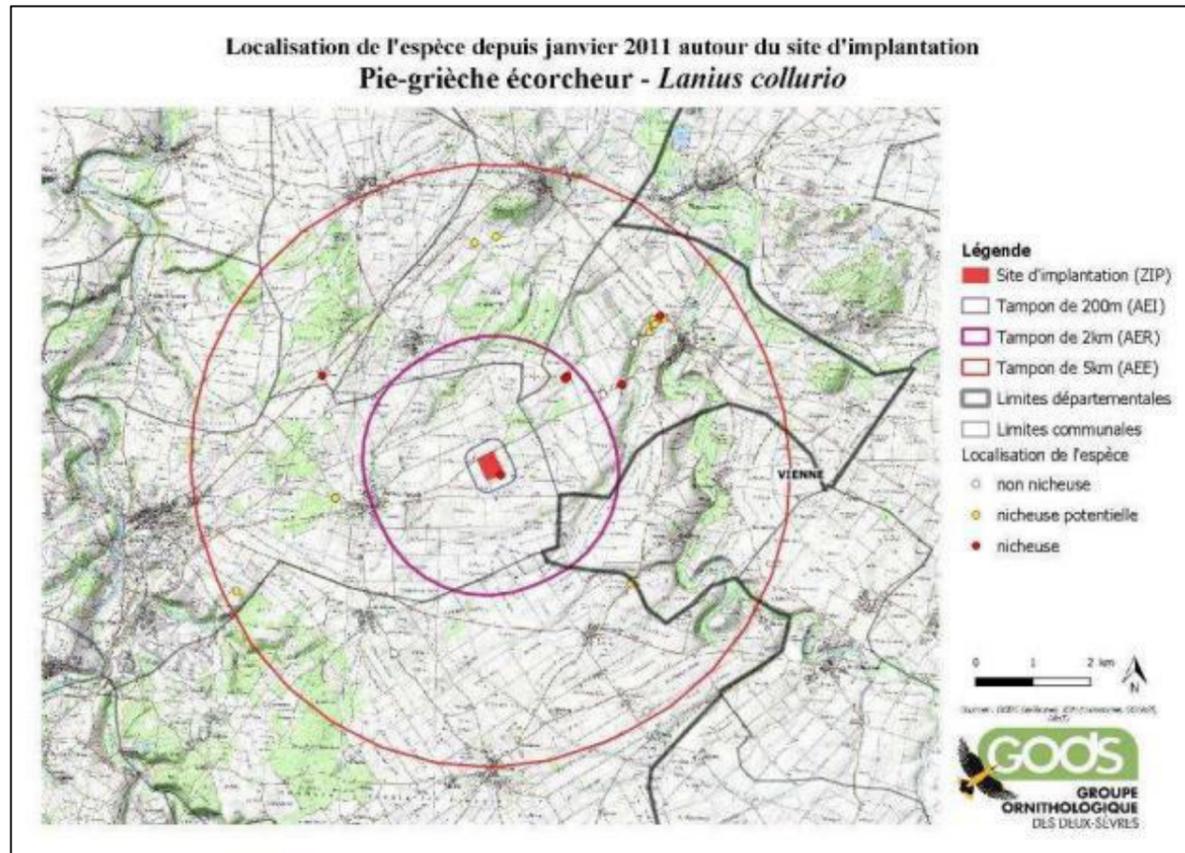


Figure 112: Localisation des données de Pie-grèches écorcheurs nicheurs à l'échelle de l'AEE (5 km)
 Source : GODS (2011-2021)

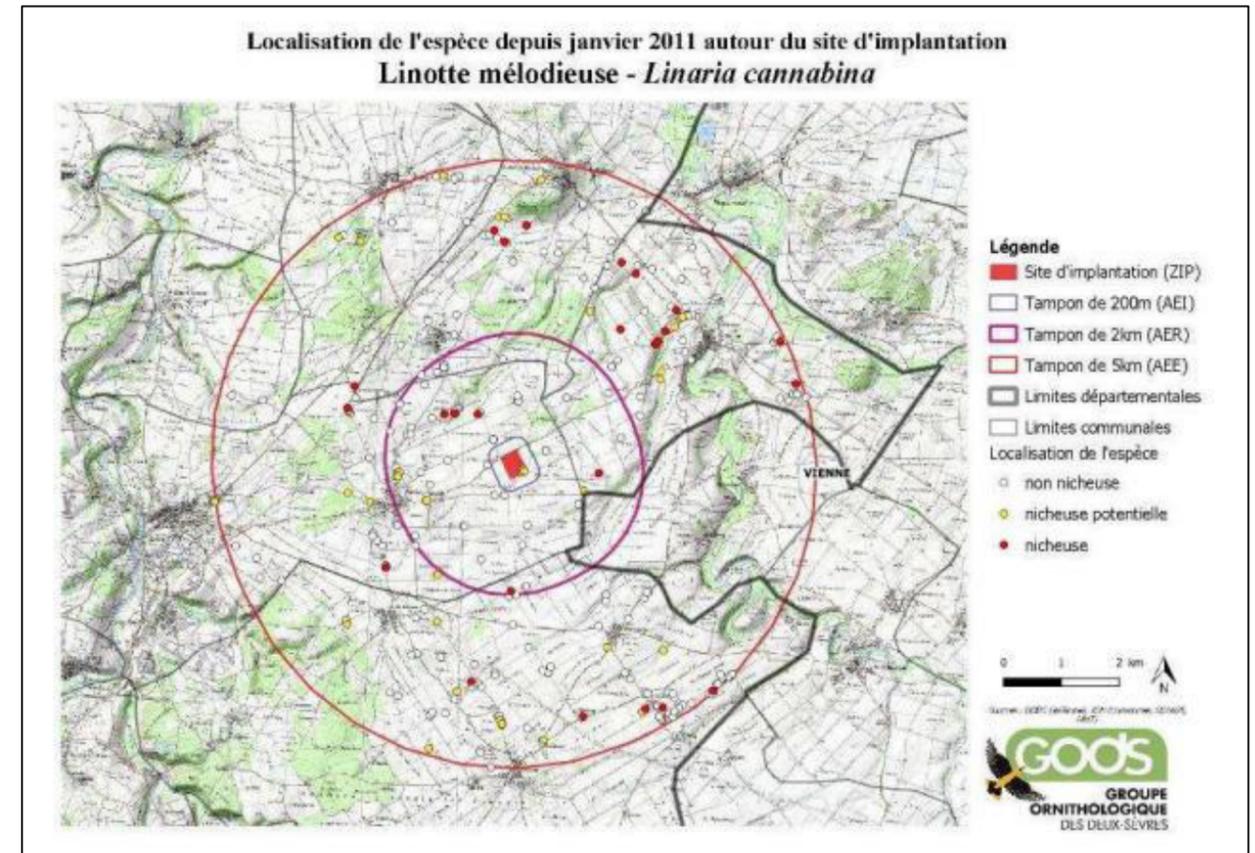


Figure 113 : Localisation des données de Linottes mélodieuses nicheuses à l'échelle de l'AEE (5 km)
 Source : GODS (2011-2021)

Enjeux « habitats d'espèces » de l'AEM

En appliquant la méthodologie (voir page 344 Etablissement de l'enjeu « habitat d'espèces »), un enjeu relatif à la fonctionnalité des habitats pour l'avifaune patrimoniale a été défini à l'échelle de l'AEM.

Pour rappel, cet enjeu est issu du croisement de la classe de patrimonialité avec l'utilisation de l'habitat par les espèces patrimoniales. L'enjeu global retenu pour la période considère la valeur la plus forte obtenue pour une ou plusieurs espèces patrimoniales.

Tableau 37 : Croisement des enjeux - Espèces nicheuses

		Classe de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l'habitat	Individu isolé, en alimentation			Œdicnème criard		
	Reproduction avérée ou potentielle (possible ou probable) dans un habitat soumis à rotation			Œdicnème criard	Alouette des champs Bruant proyer Caille des blés Œdicnème criard	
	Reproduction avérée ou potentielle (possible ou probable) dans un habitat pérenne	Outarde canepetière (Femelle)*	Pie-grièche écorcheur Traquet motteux**	Elanion Blanc	Alouette des champs Bruant proyer Caille des blés Tourterelle des bois	Chardonneret élégant Faucon crécerelle Fauvette grise Linotte mélodieuse Tarier pâtre

Code couleur : Bordeaux = enjeu très fort ; Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = enjeu faible.

* Bien que comme expliqué précédemment, les habitats en présence ne soient actuellement pas des plus favorables pour la reproduction de l'Outarde canepetière en raison de la présence d'activités humaines à proximité immédiate, l'enjeu a été considéré comme tel du fait de la patrimonialité de l'espèce.

** Le traquet motteux n'a pas été observé en tant que nicheur sur la zone. Cependant, certaines zones de dépôt (béton, pierres, etc.) peuvent lui être favorables. Ce potentiel a donc été pris en compte ici, sachant que l'espèce est qualifiée de nicheuse possible localement (source : nature79.org). L'enjeu « habitat d'espèce » pour le Traquet motteux sera néanmoins décoté, car en l'état, l'utilisation du site pour la reproduction de l'espèce n'a jamais été avérée, contrairement à la Pie-grièche écorcheur.

A noter que dans le cas présent, les parcelles actuellement contractualisées au titre de MAEC ont été considérées en tant qu'habitats pérennes, bien que les engagements ne soient effectués que pour une durée de 5 ans. Le choix a été motivé de par la nature polluée des sols, qui empêche toute exploitation de ces parcelles et qui favorise donc le maintien de cette contractualisation sur le site.

Afin de bien percevoir les enjeux « habitat d'espèces » relatifs à l'avifaune, le tableau ci-après fait la synthèse des enjeux par habitats présents au sein de l'AEM. Il s'agit ici des enjeux maximums pouvant être raisonnablement attribués aux habitats, au regard de leur fonctionnalité avérée ou potentielle pour les espèces.

Tableau 38: Enjeux "habitat d'espèces" pour l'avifaune nicheuse du secteur au sein de l'AEM

Habitats	Enjeu associé			
	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Fourrés mésophiles		Bruant proyer Chardonneret élégant Faucon crécerelle Fauvette grise Linotte mélodieuse Tourterelle des bois Tarier pâtre	Elanion blanc *Traquet motteux (zones de dépôt)	Pie-grièche écorcheur
Friches rudérales annuelles				
Friches rudérales pluriannuelles mésophiles		Alouette des champs Bruant proyer		Outarde canepetière (Femelle)*
Friches rudérales pluriannuelles thermophiles		Alouette des champs Bruant proyer Chardonneret élégant Fauvette grise Linotte mélodieuse Tourterelle des bois Tarier pâtre		Pie-grièche écorcheur
Friches rudérales sur ancien site industriel militaire		Alouette des champs Bruant proyer Linotte mélodieuse Tarier pâtre	*Traquet motteux (zones de dépôt)	Pie-grièche écorcheur
Friches rudérales vivaces nitrophiles		Alouette des champs Bruant proyer Fauvette grise		
Jachères de luzerne à fauche tardive	Œdicnème criard (alimentation car couvert végétal trop dense pour la reproduction)	Alouette des champs Bruant proyer Caille des blés		Outarde canepetière (Femelle)*
Monocultures intensives de taille moyenne	Alouette des champs Bruant proyer Caille des blés Œdicnème criard			
Plateforme de stockage agricole				
Ronciers		Fauvette grise Linotte mélodieuse Tarier pâtre	*Traquet motteux (zones de dépôt)	Pie-grièche écorcheur

Code couleur : Bordeaux = enjeu très fort ; Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = enjeu faible.

Les espèces figurées avec un * ont subi une décote de leur enjeu habitat d'un niveau dans l'application de la méthodologie car elles n'ont pas été observées en reproduction lors des inventaires et aucune donnée ne permet d'attester d'un passif de reproducteur sur la zone d'étude.

Pour rappel, les espèces figurées avec un * ont subi une décote de leur enjeu habitat d'un niveau dans l'application de la méthodologie car elles n'ont pas été observées en reproduction sur la zone lors des inventaires ou ne bénéficient pas de données antérieures attestant un usage du site pour la reproduction.

La synthèse des enjeux habitats d'espèces met en avant un enjeu très fort des zones de Fourrés, de ronciers et de friches rudérales pluriannuelles thermophiles pour la **Pie-grièche écorcheur**. Comme expliqué cette espèce n'a pas été inventoriée en 2021 sur la zone, cependant jusqu'à 3 couples nicheurs ont été notés sur la zone d'étude (LARTIGAU C., comm. pers.). Cette espèce montre cependant une grande plasticité, à partir du moment où les strates arbustives piquantes / ou ronciers sont bien développées et en interface avec des zones de chasses, riches en proies.

Concernant l'**Outarde canepetière**, l'enjeu Très fort associé à certains habitats est à relativiser au regard des éléments déjà mentionnés précédemment. L'intérêt de la zone pour l'espèce apparaît essentiellement alimentaire et la

probabilité d'une utilisation pour la reproduction apparaît relativement faible au regard des activités anthropiques limitrophes. Le principal enjeu pour l'espèce sur la zone, est la présence des deux parcelles en MAEC

Concernant l'**Œdicnème criard**, la jachère de luzerne à fauche tardive, qui correspond aux deux parcelles contractualisées en MAEC, n'apparaît pas favorable pour la reproduction de l'espèce car le couvert végétal présent est haut et est relativement dense. Il s'agit en revanche d'une parcelle favorable pour l'alimentation de l'espèce. Par ailleurs, en 2021 aucun individu n'y a été contacté, les individus ayant de toute évidence préférés des parcelles au couvert végétal très bas en période de reproduction. Pour la reproduction, l'Œdicnème préférera, sous condition d'un assolement favorable, les parcelles de monocultures intensives de taille moyenne présentes plus au sud ou la friche rudérale pluriannuelle, en fonction de sa gestion.

Concernant l'**Elanion blanc**, ce dernier utilisait en 2021 l'habitat de fourré arbustif pour sa reproduction. Le couple présent a donné naissance à une portée de 4 petits.

Concernant le **Traquet motteux**, les habitats de reproduction de l'espèce sont dépendants de la présence de cavités au sol (trous, tas de cailloux, terriers, anfractuosités, etc...). Ce sont donc ici des éléments autres, pas forcément rattachés aux habitats floristiques, qui rentrent en compte. Certains secteurs de fourrés mésophiles, de friches rudérales sur ancien site industriels militaires, et de roncier, présentent des anciens dépôts liés à la destruction de l'ancienne zone militaire ou à l'activité agricole. Ces secteurs favorables ont donc été retenus comme habitats potentiels pour l'espèce.

La Fauvette grisette a été notée au sein des fourrés mésophiles, ronciers et de la Friche rudérale à vivaces nitrophiles. La présence éparse de ronciers et de dépôts de matériel agricole explique la présence de l'espèce dans ce dernier habitat.

Les autres espèces d'oiseaux relevées sont particulièrement classiques et communes des habitats en place.

Analyse des enjeux

La zone d'étude présente des habitats favorables pour plusieurs espèces d'oiseaux de par la diversité de ses habitats, allant de la culture, à la strate herbacée basse, moyenne et aux fourrés. Les enjeux globaux de ces habitats vont de faible à Très fort au regard des espèces contactées et répertoriées sur le secteur. Sans surprise, les principaux enjeux se concentrent sur quelques espèces patrimoniales de plaine. L'intérêt de la zone pour l'Outarde canepetière est directement rattaché à la présence des parcelles conventionnées en MAEC. L'intérêt pour l'espèce se limite à l'alimentation et potentiellement à la nidification dans la limite de sa tolérance vis-à-vis de l'activité anthropique proche. L'Œdicnème criard utilise l'AEI pour l'alimentation et pour la reproduction. L'utilisation de la zone en MAEC pour la reproduction de l'Œdicnème apparaît peu probable au regard du couvert végétal en place et des disponibilités proches (milieux labourés à couverts bas en début de saison de reproduction). Les zones de fourrés et de roncier montrent un enjeu pour plusieurs espèces patrimoniales dont notamment pour l'Elanion Blanc et la Pie-grièche écorcheur. Les autres espèces appartiennent au cortège classique des milieux en présence.



Les cartographies présentées en pages suivantes synthétisent les observations en période de nidification à l'échelle de l'AEI étendue et de l'AEI ainsi que les observations d'espèces patrimoniales observées en période de migration /rassemblement à l'échelle de l'AEI étendue.

Une cartographie de synthèse des enjeux habitats pour l'avifaune est présentée à la suite de ces dernières.

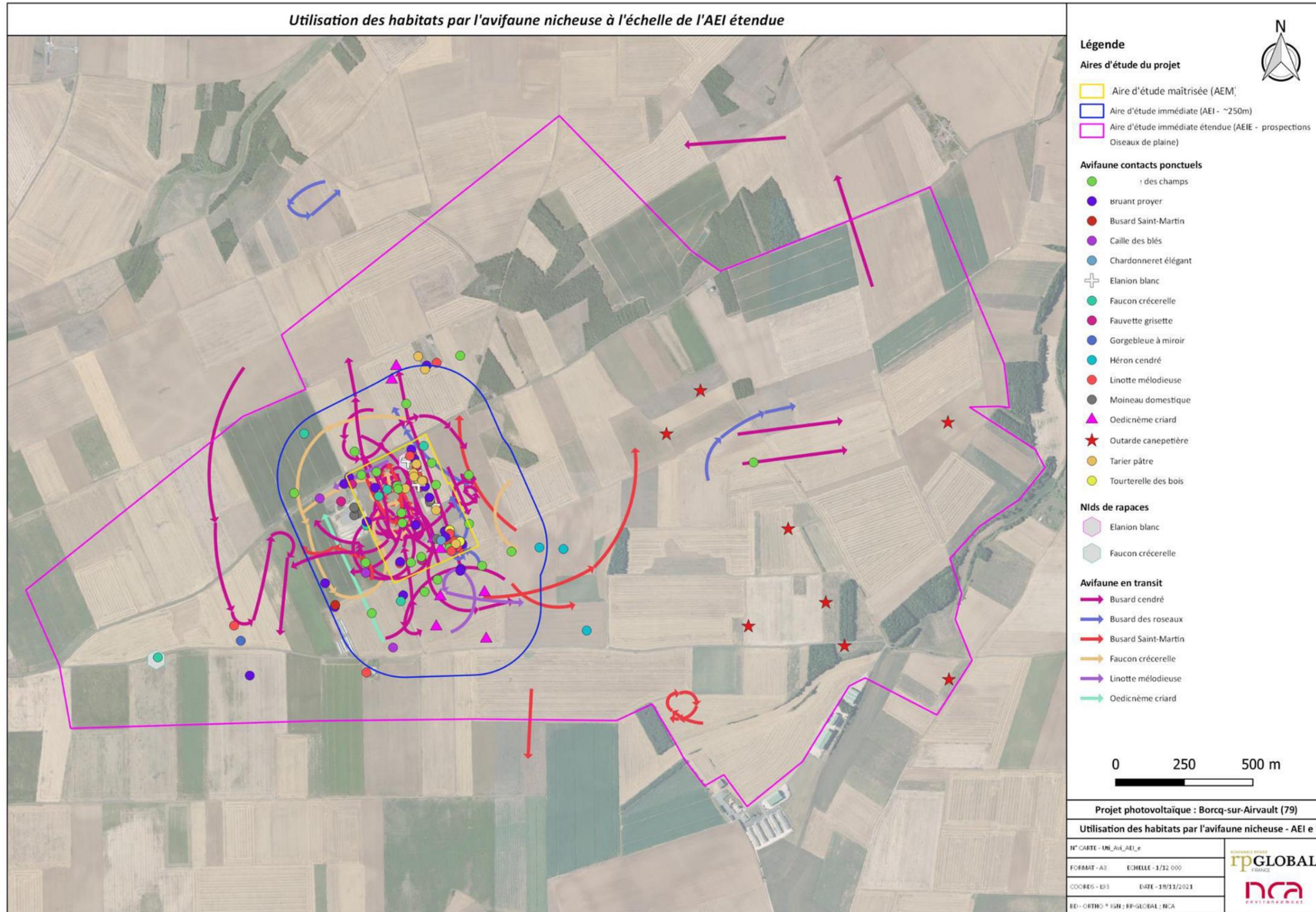


Figure 114 : Utilisation des habitats par l'avifaune nicheuse à l'échelle de l'AEI étendue

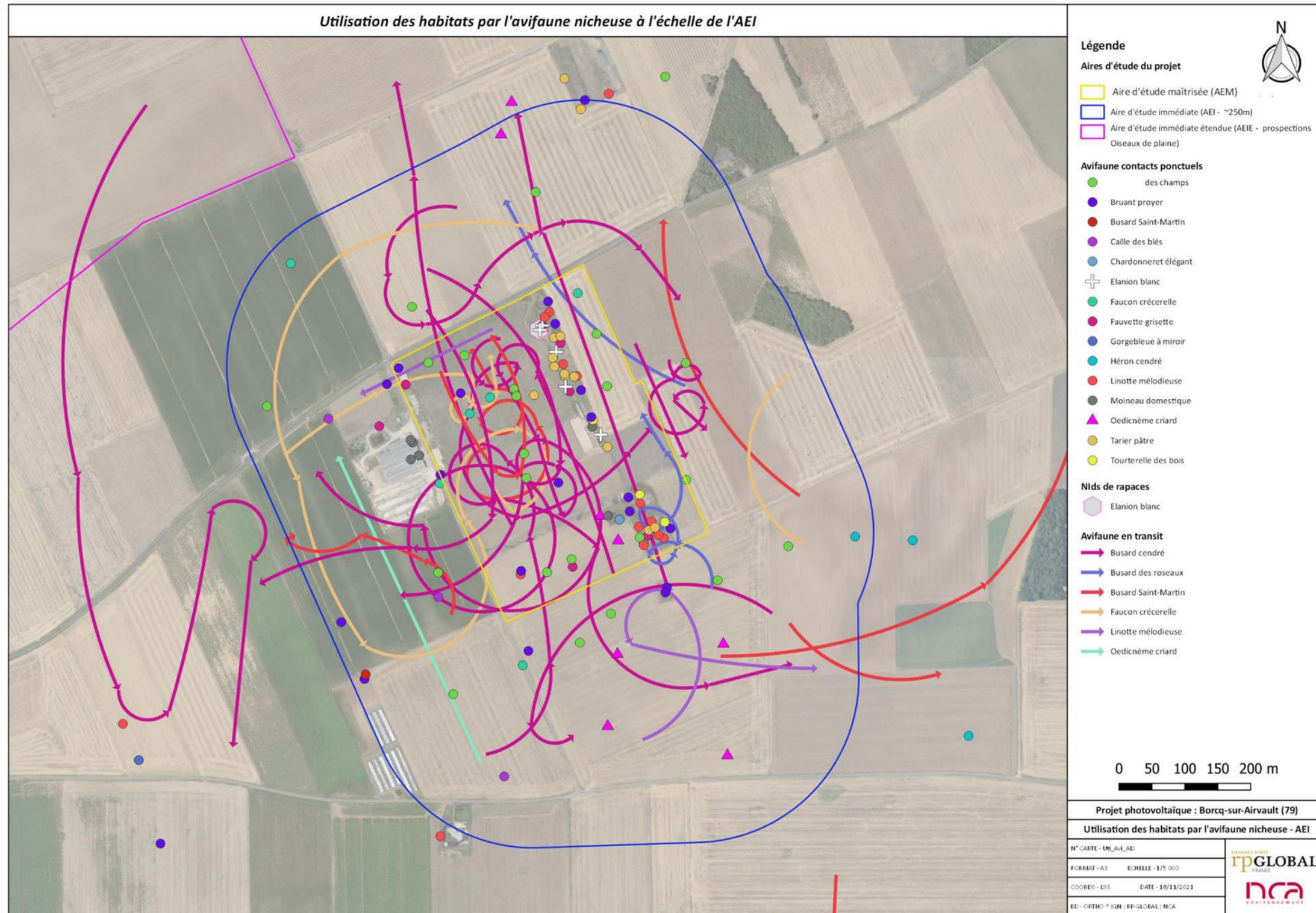


Figure 115 : Utilisation des habitats par l'avifaune nicheuse à l'échelle de l'AEI

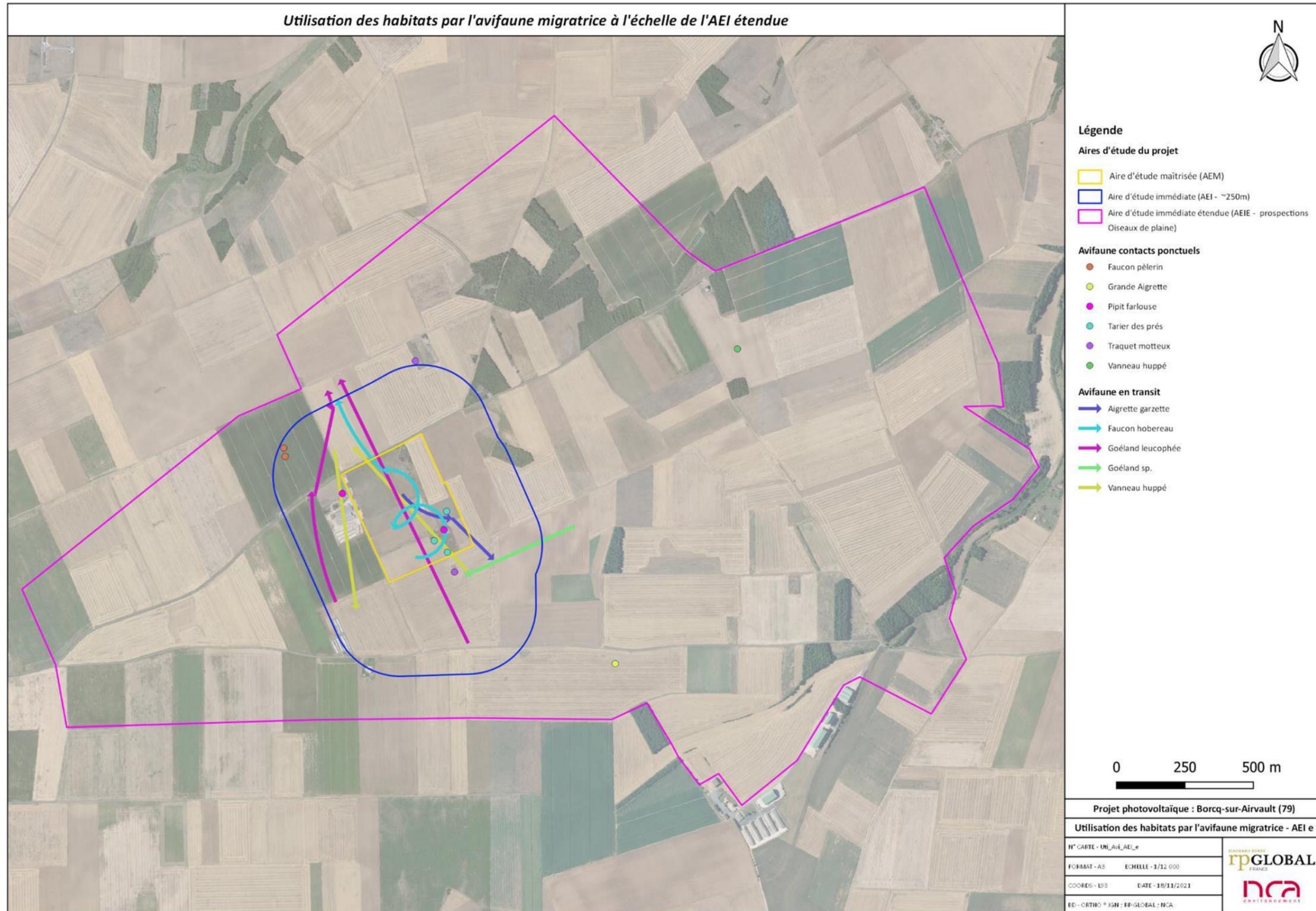


Figure 116 : Utilisation des habitats par l'avifaune migratrice à l'échelle de l'AEI étendue

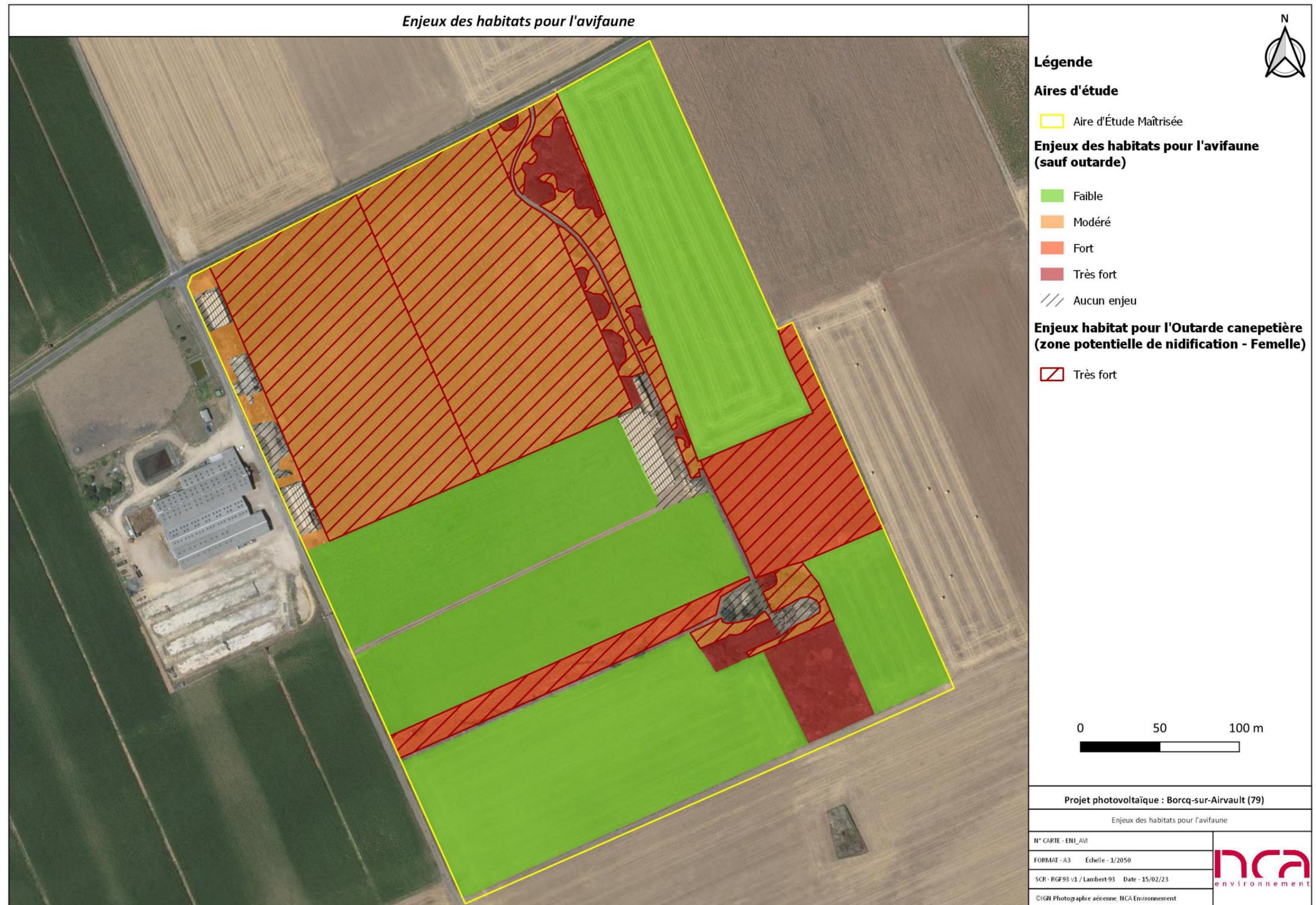


Figure 117 : Enjeu des habitats pour l'avifaune

IV. 6. 3. 2. Reptiles

Afin de compléter les données récoltées sur le terrain, la bibliographie disponible à l'échelle de l'AER (2,5 km) a été consultée. Les données de l'INPN, d'OpenObs et de nature79 (vienne.lpo.fr pour la commune de Moncontour – LPO86) ont été récupérées à l'échelle des communes (ou de la maille d'inventaire pour Moncontour) qui intersectent l'AER, à savoir : Airvault, Assais-les-Jumeaux, Marnes, Moncontour et Saint-Jouin-de-Marnes. Concernant l'INPN, la nouvelle commune de Plaine-et-Vallées a été prise pour référence car l'ancienne commune de Saint-Jouin-de-Marnes n'était plus disponible.

Deux espèces de reptiles ont été contactées sur la zone d'étude lors des inventaires : le Lézard à deux raies et le Lézard des murailles. La bibliographie renseigne sur la présence sur le secteur de l'Aire d'étude rapprochée de 5 autres espèces.

Tableau 39: Reptiles observés et connus sur le territoire

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Dét	Source de la donnée	Utilisation possible de l'AEM
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	DH4 - PN	LC	NT	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	A / D
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	PN	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs ; LPO86	A / D
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	DH4 - PN	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs ; LPO86	A / R / D / H
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	PN	NT	VU	-	nature79	-
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	PN	LC	VU	X	nature79 ; INPN ; OpenObs	A / R / D / H
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	DH4 - PN	LC	LC	-	NCA	A / R / D / H
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH4 - PN	LC	LC	-	NCA	A / R / D / H

En rose : les espèces observées sur le site d'étude.

Statut de réglementaire : PN = protection nationale ; DH4 = Espèces inscrites à l'annexe 4 de la Directive Habitats Faune flore.

Statut LRN[1] : Liste rouge des espèces menacées en France. Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (2015).

Statut LRR[2] : Liste rouge des Amphibiens et Reptiles du Poitou-Charentes (2016).

EN = espèces en danger ; VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; NA = espèce introduite.

Dét : Déterminance en Deux-Sèvres = X.

Utilisation possible de l'AEM : A = présence en alimentation, R = Reproduction ; D = dispersion ; H = Hibernation.

Enjeu espèce : - = espèce non présente – habitat absent

Le contexte global de la zone de projet, au sein d'une secteur de grandes cultures, est peu favorable à une grande diversité de reptiles au sein de l'AEM. Celle-ci montre un potentiel de présence essentiellement axé sur des espèces relativement anthropophiles des terrains perturbés ou ayant un spectre d'habitats assez large et supportant des surfaces réduites.

En dehors du Lézard des murailles et du Lézard à deux raies, dont l'utilisation de l'AEM est avérée, le site présente un potentiel pour uniquement deux autres espèces, à savoir pour la Couleuvre-verte-et-jaune et pour la Vipère aspic. Concernant cette dernière, le potentiel du site, bien que non nul, apparaît cependant bien plus limité que pour la Couleuvre-verte-et-jaune. En effet, la Vipère aspic se fait bien plus rare dans les espaces agricoles ouverts. L'espèce affectionne les zones connectées avec des massifs boisés.

IV. 6. 3. 3. Amphibiens

Afin de compléter les données récoltées sur le terrain, la bibliographie disponible à l'échelle de l'AER (2,5 km) a été consultée. Les données de l'INPN, d'OpenObs et de nature79 (vienne.lpo.fr pour la commune de Moncontour – LPO86) ont été récupérées à l'échelle des communes (ou de la maille d'inventaire pour Moncontour) qui intersectent l'AER, à savoir : Airvault, Assais-les-Jumeaux, Marnes, Moncontour et Saint-Jouin-de-Marnes. Concernant l'INPN, la nouvelle commune de Plaine-et-Vallées a été prise pour référence car l'ancienne commune de Saint-Jouin-de-Marnes n'était plus disponible.

Un complexe d'espèces a été contacté sur la zone d'étude lors des inventaires. Il s'agit du complexe des Grenouilles vertes dont quelques individus ont été observés dans une réserve d'eau présente à proximité du site.

Tableau 40: Amphibiens observés et connus sur le territoire

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste rouge nationale (2015)	Liste rouge régionale (2016)	Déterminance ZNIEFF	Source de la donnée	Utilisation possible de l'AEM
		National / Européen					
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	DH4 - PN	LC	NT	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	-
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	DH4 - PN	LC	NT	X	nature79 ; INPN ; OpenObs	T
Crapaud commun / épineux	<i>Bufo bufo / spinosus</i>	PN	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	T
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	PN	LC	NT	X	nature79 ; INPN ; OpenObs ; LPO86	-
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	DH4 - PN	NT	NT	X	nature79 ; INPN ; OpenObs	-
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	DH4 - PN	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	-
Grenouilles vertes (complexe)	<i>Pelophylax sp.</i>	PN				nature79 ; INPN	T / H
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	PN	NT	DD	-	nature79 ; OpenObs	T / H
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	PN	LC	NA	-	nature79 ; OpenObs	T / H
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	DH2/4 - PN	NT	NT	X	INPN ; OpenObs	
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	DH2/4 - PN	NT	NT	X	nature79 ; INPN ; OpenObs	-
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	PN	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs ; LPO86	-
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	PN	LC	LC	-	INPN ; OpenObs	-

Statut de réglementaire : PN = protection nationale ; DH2/4 = Espèces inscrites à l'annexe 2/4 de la Directive Habitats Faune flore.

Statut LRN[1] : Liste rouge des espèces menacées en France. Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (2015).

Statut LRR[2] : Liste rouge des Amphibiens et Reptiles du Poitou-Charentes (2016).

EN = espèces en danger ; VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; NA = espèce introduite.

Dét : Déterminance en Deux-Sèvres = X.

Utilisation possible de l'AEM : A = présence en alimentation, R = Reproduction ; T = Transit / dispersion ; H = Hibernation.

Aucune masse d'eau n'est présente au sein de l'AEM. Seule la réserve d'eau du corps de ferme est présente à proximité. Bien que très peu favorable, celle-ci a abrité quelques individus faisant partie du complexe des Grenouilles vertes (*Pelophylax sp.*) durant les inventaires. Il s'agit là des seuls amphibiens contactés.

La zone d'implantation apparaît très peu favorable pour les espèces. Seul un potentiel pour le transit des espèces de crapauds connus sur le secteur apparaît possible, ainsi qu'un potentiel limité aux zones de fourré, pour l'hivernage des individus du complexe des Grenouilles vertes, contactés au sein de la réserve d'eau.

Enjeux habitats d'espèces pour l'Herpétofaune au sein de l'AEM

Le tableau présenté ci-dessous permet de comprendre l'attribution des différents niveaux d'enjeu « habitat d'espèces » en application de la méthodologie.

Tableau 41: Enjeux « habitat d'espèces » attribué par espèces au sein de l'AEM

	Espèces concernées
Enjeu faible : zones d'espace ouvert, non connectée à une masse d'eau favorable pour la reproduction des amphibiens. L'utilisation probable par les amphibiens et reptiles, est possible mais serait très ponctuelle et diffuse (transit essentiellement).	Crapaud calamite Crapaud épineux Complexe des Grenouilles vertes Grenouille commune Grenouille rieuse Lézard des murailles Lézard à deux raies Couleuvre-verte-et-jaune Vipère aspic
Enjeu modéré : zones de reproduction de reptiles et/ ou d'hivernage potentielle, susceptible d'intercepter des espèces en dispersion provenant de masses d'eau ou d'autres grands ensembles.	Complexe des Grenouilles vertes Grenouille commune Grenouille rieuse Couleuvre verte-et-jaune Lézard des murailles Lézard à deux raies *Vipère aspic (potentiel faible - localisé)
Enjeu fort : zones de reproduction des espèces de reptile à forte valeur patrimoniale, et zone de reproduction des amphibiens (masses d'eau, fossés, dépressions, etc.).	

*la Vipère aspic a été décotée d'un niveau au regard du fait qu'elle n'ait pas été observée sur le terrain et que les habitats présents ne soient pas pleinement favorables pour l'espèce au regard de leur localisation

Afin de bien percevoir les enjeux « habitat d'espèces » relatifs à l'herpétofaune, le tableau ci-dessous fait la synthèse des enjeux par habitats présents au sein de l'AEM. Il s'agit ici des enjeux maximums pouvant être attribués aux habitats, au regard de leur fonctionnalité pour les espèces.

Tableau 42: Enjeux "habitat d'espèces" pour l'herpétofaune du secteur au sein de l'AEM

Habitats	Enjeu associé		
	Faible	Modéré	Fort
Fourrés mésophiles		Complexe des Grenouilles vertes Grenouille commune Grenouille rieuse Lézard des murailles Lézard à deux raies Couleuvre verte et jaune *Vipère aspic	
Friches rudérales annuelles		Complexe des Grenouilles vertes Grenouille commune Grenouille rieuse Lézard des murailles Lézard à deux raies Couleuvre-verte-et-jaune *Vipère aspic	
Friches rudérales pluriannuelles mésophiles	Crapaud calamite Crapaud épineux Complexe des Grenouilles vertes Grenouille commune Grenouille rieuse Lézard des murailles Lézard à deux raies Vipère aspic		

Habitats	Enjeu associé		
	Faible	Modéré	Fort
Friches rudérales pluriannuelles thermophiles	Crapaud calamite Crapaud épineux	Complexe des Grenouilles vertes Grenouille commune Grenouille rieuse Lézard des murailles Lézard à deux raies Couleuvre-verte-et-jaune *Vipère aspic	
Friches rudérales sur ancien site industriel militaire	Crapaud calamite Crapaud épineux	Lézard des murailles Lézard à deux raies Couleuvre-verte-et-jaune *Vipère aspic	
Friches rudérales vivaces nitrophiles	Crapaud calamite Crapaud épineux Complexe des Grenouilles vertes Grenouille commune Grenouille rieuse	Lézard des murailles Couleuvre-verte-et-jaune	
Jachères de luzerne à fauche tardive	Crapaud calamite Crapaud épineux Complexe des Grenouilles vertes Grenouille commune Grenouille rieuse Couleuvre verte et jaune		
Monocultures intensives de taille moyenne	Crapaud calamite Crapaud épineux		
Plateforme de stockage agricole	Lézard des murailles Couleuvre-verte-et-jaune Vipère aspic		
Ronciers	Lézard des murailles Couleuvre-verte-et-jaune Vipère aspic		

Les espèces figurées avec un * ont subi une décote de leur enjeu habitat d'un niveau dans l'application de la méthodologie car elles n'ont pas été observées en reproduction lors des inventaires et aucune donnée ne permet d'attester d'un passif de reproducteur sur la zone d'étude.

L'AEM constitue essentiellement une zone de transit potentielle pour quelques espèces de l'herpétofaune. Il s'agit notamment d'espèces ayant de grandes capacités de dispersion. Certains habitats sont susceptibles d'accueillir des amphibiens pour l'hivernation, cependant le potentiel global est faible à modéré au regard de la distance du site avec la seule masse d'eau du secteur. Les habitats présentant des dépôts anthropiques sont favorables aux reptiles.

Analyse des enjeux

Les reptiles vont utiliser principalement les fourrés et certaines friches pour potentiellement se reproduire, attribuant ainsi à ces habitats un enjeu global modéré. Quelques amphibiens sont susceptibles d'utiliser certains habitats pour l'hivernage. Les enjeux globaux pour l'herpétofaune sur la zone vont de faible à modéré.



Les cartographies présentées en pages suivantes synthétisent les observations ainsi que les enjeux attribués par habitats.



Figure 118 : Utilisation des habitats par l'herpétofaune



Figure 119 : Enjeux des habitats pour l'herpétofaune

IV. 6. 3. 4. Mammifères (hors chiroptères)

Afin de compléter les données récoltées sur le terrain, la bibliographie disponible à l'échelle de l'AER (2,5 km) a été consultée. Les données de l'INPN, d'OpenObs et de nature79 (vienne.lpo.fr pour la commune de Moncontour – LPO86) ont été récupérées à l'échelle des communes (ou de la maille d'inventaire pour Moncontour) qui intersectent l'AER, à savoir : Airvault, Assais-les-Jumeaux, Marnes, Moncontour et Saint-Jouin-de-Marnes. Concernant l'INPN, la nouvelle commune de Plaine-et-Vallées a été prise pour référence car l'ancienne commune de Saint-Jouin-de-Marnes n'était plus disponible.

Trois espèces de mammifères terrestres ont été observées sur la zone d'étude. Ce groupe étant relativement discret, l'essentiel des données relève de la bibliographie. Ainsi, vingt-quatre autres espèces pouvant fréquenter l'AEM sont recensées dans la bibliographie locale.

Tableau 43 : Mammifères terrestres observés et connus sur le territoire

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Dét	Source de la donnée	Utilisation possible de l'AEM	Enjeu espèce
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	-	LC	VU	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	A / R / T	Modéré
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs ; LPO86	A / T	np
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	-	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	A / R / T	np
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	-	LC	LC	-	nature79	A / R / T	np
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	DH2/4 - PN	LC	EN	X	nature79 ; INPN	-	
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	A / T	np
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	LC	LC	-	NCA	A / T	np
Crocodile leucode	<i>Crocidura leucodon</i>	-	NT	DD	-	nature79	-	
Crocodile musette	<i>Crosidura russula</i>	-	LC	LC	-	nature79	A / R / T	np
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	PN	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	-	
Fouine	<i>Martes foina</i>	-	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	A / T	np
Genette d'Europe	<i>Genetta genetta</i>	PN	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	A / T	
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	PN	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	A / T	Modéré
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	NT	NT	-	NCA	A / R / T	Faible
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	-	LC	NT	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	-	
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	LC	LC	-	NCA	A / R / T	np
Loir gris	<i>Glis glis</i>	-	LC	LC	-	nature79	-	np
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	DH2/4 - PN	LC	LC	X	nature79 ; INPN ; OpenObs	-	
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	-	LC	LC	X	INPN ; OpenObs	A / T	np
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	-	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	A / R / T	np
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	-	NT	VU	-	nature79	-	Modéré
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	NA	NA	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	-	
Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>	-	LC	LC	-	nature79	A / R / T	np
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	-	NA	NA	-	nature79	T	
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	A / R / T	np
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	A / T	np
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	LC	LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	A / T / R	np

En rose : Espèces contactées sur le site (contact direct visuel ou trace / indice).

Statut de réglementaire : PN = protection nationale ; DH2/4 = Espèces inscrites à l'annexe 2/4 de la Directive Habitats Faune flore.

Statut LRN[1] : Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017).

Statut LRR[2] : Liste rouge des mammifères de Poitou-Charentes (2018).

EN = espèces en danger ; VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; NA = espèce introduite ; DD = données insuffisantes.

Dét : Détermination en Deux-Sèvres = X.

Utilisation possible de l'AEM : A = présence en alimentation, R = Reproduction ; T = transit.

Enjeu espèce : np = espèce non patrimoniale ; vide = espèce non susceptible de fréquenter le site.

La diversité des milieux présents sur le site d'étude induit son utilisation potentielle par quatre espèces patrimoniales de mammifères terrestres. Parmi ces dernières, une seule a été inventoriée durant les prospections. Il s'agit du Lapin de Garenne. Ce dernier constitue un enjeu espèce faible. A noter par ailleurs que cette espèce est régulièrement chassée au sein du site.

Enjeux habitats d'espèce pour les mammifères terrestres au sein de l'AEM

Le tableau présenté ci-dessous permet de comprendre l'attribution des différents niveaux d'enjeux « habitat d'espèces » en application de la méthodologie.

Tableau 44: Enjeux « habitat d'espèces » attribué par espèces au sein de l'AEM

	Espèces concernées
Enjeu faible : habitat dégradé, pouvant être fréquenté ponctuellement mais ne présentant plus le potentiel écologique recherché par les espèces patrimoniales.	Putois d'Europe
Enjeu modéré : habitat accueillant ou pouvant accueillir une espèce patrimoniale, bien représenté localement, et étant un support de biodiversité important (zone de reproduction, zone refuge, ressource alimentaire, corridors...).	Belette d'Europe Hérisson d'Europe Lapin de Garenne
Enjeu fort : habitat accueillant ou pouvant accueillir une espèce à forte valeur patrimoniale, et ou peu représenté localement (habitat rare ou menacé), et étant un support de biodiversité important (zone de reproduction, zone refuge, ressource alimentaire, corridors...).	

Afin de bien percevoir les enjeux « habitat d'espèces » relatifs aux mammifères terrestres, le tableau ci-dessous fait la synthèse des enjeux par habitats présents au sein de l'AEM. Il s'agit ici des enjeux maximums pouvant être attribués aux habitats, au regard de leur fonctionnalité pour les espèces.

Tableau 45 : Enjeux "habitat d'espèces" pour les mammifères terrestres du secteur au sein de l'AEM

Habitats	Enjeu associé		
	Faible	Modéré	Fort
Fourrés mésophiles	Putois d'Europe	Belette d'Europe Hérisson d'Europe Lapin de Garenne	
Friches rudérales annuelles	Putois d'Europe	Belette d'Europe Hérisson d'Europe Lapin de Garenne	
Friches rudérales pluriannuelles mésophiles	Putois d'Europe	Belette d'Europe Hérisson d'Europe Lapin de Garenne	
Friches rudérales pluriannuelles thermophiles	Putois d'Europe	Belette d'Europe Hérisson d'Europe Lapin de Garenne	
Friches rudérales sur ancien site industriel militaire	Putois d'Europe	Belette d'Europe Hérisson d'Europe Lapin de Garenne	

Habitats	Enjeu associé		
	Faible	Modéré	Fort
Friches rudérales vivaces nitrophiles		Hérisson d'Europe Lapin de Garenne	
Jachères de luzerne à fauche tardive		Lapin de Garenne	
Monocultures intensives de taille moyenne			
Plateforme de stockage agricole			
Ronciers			

L'AEM présente un intérêt essentiellement pour l'alimentation et le transit des mammifères patrimoniaux du secteur. Il s'agit d'une zone de chasse potentielle pour le Putois d'Europe et d'un habitat potentiel pour la Belette d'Europe. L'utilisation par le Lapin de Garenne est quant à elle avérée, ce qui rend l'utilisation par ces deux dernières espèces possibles.

Le croisement des enjeux espèces et des habitats fait ressortir un enjeu global faible à modéré de la zone de projet pour les mammifères terrestres.

Analyse des enjeux

Les enjeux relatifs aux mammifères terrestres se cantonnent aux espaces de friches et fourré. L'enjeu global de la zone pour ce groupe est très faible à modéré.





Figure 120 : Utilisation des habitats par les mammifères (hors chiroptères)

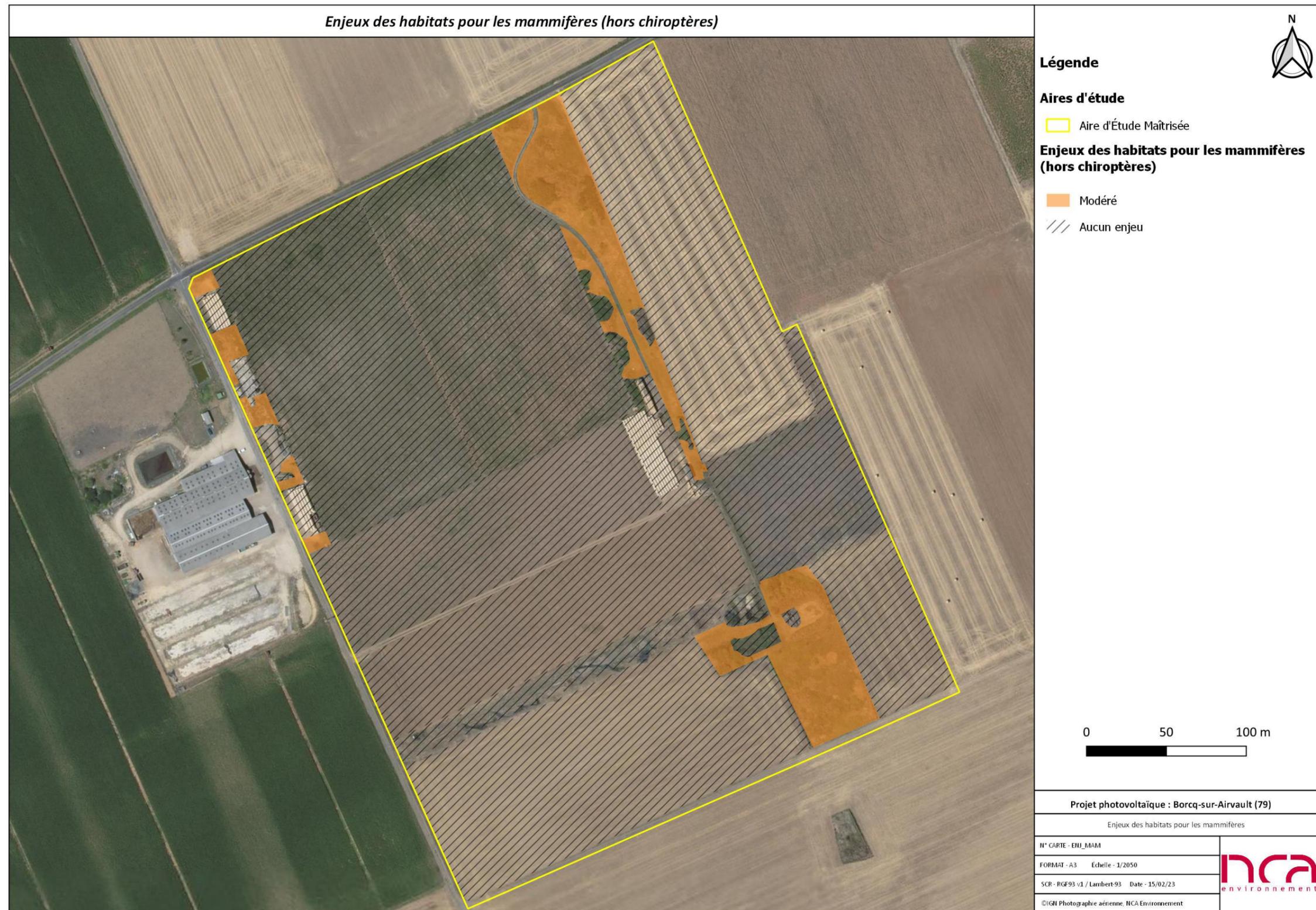


Figure 121 : Enjeux des habitats pour les mammifères (hors chiroptères)

IV. 6. 3. 5. Chiroptères

Un enregistreur passif a été placé sur la zone d'étude début juin. Aucun son de chiroptères n'a été enregistré.

Afin de compléter les données récoltées sur le terrain, la bibliographie disponible à l'échelle de l'AER (2,5 km) a été consultée. Les données de l'INPN, d'OpenObs et de nature79 (viennelpo.fr pour la commune de Moncontour – LPO86) ont été récupérées à l'échelle des communes (ou de la maille d'inventaire pour Moncontour) qui intersectent l'AER, à savoir : Airvault, Assais-les-Jumeaux, Marnes, Moncontour et Saint-Jouin-de-Marnes. Concernant l'INPN, la nouvelle commune de Plaine-et-Vallées a été prise pour référence car l'ancienne commune de Saint-Jouin-de-Marnes n'était plus disponible. Le site de nature79 n'a pas fait état de données d'espèces.

La bibliographie locale renseigne sur la présence de 14 espèces de chiroptères sur le secteur de l'AER.

Tableau 46 : Chiroptères connus sur le territoire

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Dét	Source de la donnée	Utilisation possible de l'AEM
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	DH2/4 - PN	LC	VU	X	INPN	C / T
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	DH4 - PN	LC	LC	-	INPN ; OpenObs	C / T
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	DH2/4 - PN	LC	LC	X	OpenObs	C / T
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	DH2/4 - PN	NT	NT	X	INPN ; OpenObs	C / T
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	DH4 - PN	LC	EN	X	INPN ; OpenObs ; LPO86	C / T
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	DH4 - PN	LC	LC	-	INPN ; OpenObs	C / T
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	DH4 - PN	VU	VU	X	INPN ; OpenObs	C / T
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	DH4 - PN	NT	NT	X	INPN ; OpenObs	C / T
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	DH4 - PN	LC	LC	-	OpenObs	C / T
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	DH2/4 - PN	LC	NT	X	INPN ; OpenObs	C / T
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH4 - PN	NT	NT	-	INPN ; OpenObs	C / T
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	DH4 - PN	LC	NT	-	INPN ; OpenObs	C / T
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	DH4 - PN	LC	DD	-	INPN ; OpenObs	C / T
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	DH4 - PN	NT	NT	-	INPN ; OpenObs	C / T

Statut de réglementaire : PN = protection nationale ; DH2/4 = Espèces inscrites à l'annexe 2/4 de la Directive Habitats Faune flore.
Statut LRN[1] : Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017).
Statut LRR[2] : Liste rouge des mammifères de Poitou-Charentes (2018).
EN = espèces en danger ; VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; NA = espèce introduite.
Dét : Déterminance en Vienne = X.
Utilisation possible de l'AEM : A = présence en alimentation, R = Reproduction ; T = transit.

Au regard de leurs caractéristiques écologiques et de leur état de conservation, l'ensemble des chiroptères est considéré patrimonial.

En dépit d'une recherche spécifique, aucun gîte potentiel n'a été répertorié sur la zone d'étude. Les quelques arbres et arbustes présents ne présentent pas de caractéristiques favorables au gîte.

La zone d'étude est une zone potentielle de transit et de chasse, bien que les relevés effectués n'aient pas montré d'activité particulière sur la période d'inventaire. Le rôle du site dans la continuité écologique pour les chiroptères semble très faible au regard du manque de connectivité avec des structures végétales (bocages, boisement).

Le bâtiment de la ferme présente un potentiel faible pour l'accueil pour les chiroptères même s'il n'est pas impossible que des individus puissent l'utiliser ponctuellement.

Enjeux habitats d'espèce pour les chiroptères au sein de l'AEM

Le tableau présenté ci-dessous permet de comprendre l'attribution des différents niveaux d'enjeux « habitat d'espèces » en application de la méthodologie.

Tableau 47: Enjeux « habitat d'espèces » attribué par espèces au sein de l'AEM

	Espèces concernées
Enjeu faible : zone faiblement exploitée par les espèces, pas ou peu de données relatives au transit, habitat dégradé ou à très faible potentiel. Corridor de faible intérêt.	Chiroptères
Enjeu modéré : activité de chasse et/ou de transit constatée mais relativement modérée. Habitats présentant quelques potentialités pour le gîte. Corridors d'intérêt modéré.	
Enjeu fort : Activité chiroptères marquée pour la chasse et le transit avec un habitat globalement favorable pour le gîte. Corridor de déplacement indéniable au regard des habitats et autres corridors limitrophes.	
Enjeu très fort : Activité chiroptères très marquée pour la chasse et le transit. Corridors ayant enregistré une activité très marquée pour la chasse. Boisements présentant des forts potentiels de gîtes.	

Afin de bien percevoir les enjeux « habitat d'espèces » relatifs au Chiroptères, le tableau ci-dessous fait la synthèse des enjeux par habitats présents au sein de l'AEM. Il s'agit ici des enjeux maximums pouvant être attribués aux habitats, au regard de leur fonctionnalité pour les espèces.

Tableau 48 : Enjeux "habitat d'espèces" pour les chiroptères au sein de l'AEM

Habitats	Enjeu associé		
	Faible	Modéré	Fort
Fourrés mésophiles	Chiroptères		
Friches rudérales annuelles	Chiroptères		
Friches rudérales pluriannuelles mésophiles			
Friches rudérales pluriannuelles thermophiles	Chiroptères		
Friches rudérales sur ancien site industriel militaire			
Friches rudérales vivaces nitrophiles			
Jachères de luzerne à fauche tardive	Chiroptères		
Monocultures intensives de taille moyenne			
Plateforme de stockage agricole			
Ronciers			

Analyse des enjeux

La zone d'étude présente un enjeu global faible pour les chiroptères. Les inventaires n'ont pas mis en avant d'activité sur la zone. Les habitats présents constituent uniquement des zones de chasse potentielle. Aucun potentiel pour le gîte n'est présent. Le contexte ouvert et déconnecté du site n'implique aucun rôle de ce dernier dans la continuité écologique des espèces.

Favorable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	-------	------	-----------

Aucun gîte potentiel pour les chiroptères n'a été relevé sur site. Ainsi, seule la cartographie des enjeux habitats pour les chiroptères est présentée ci-après.

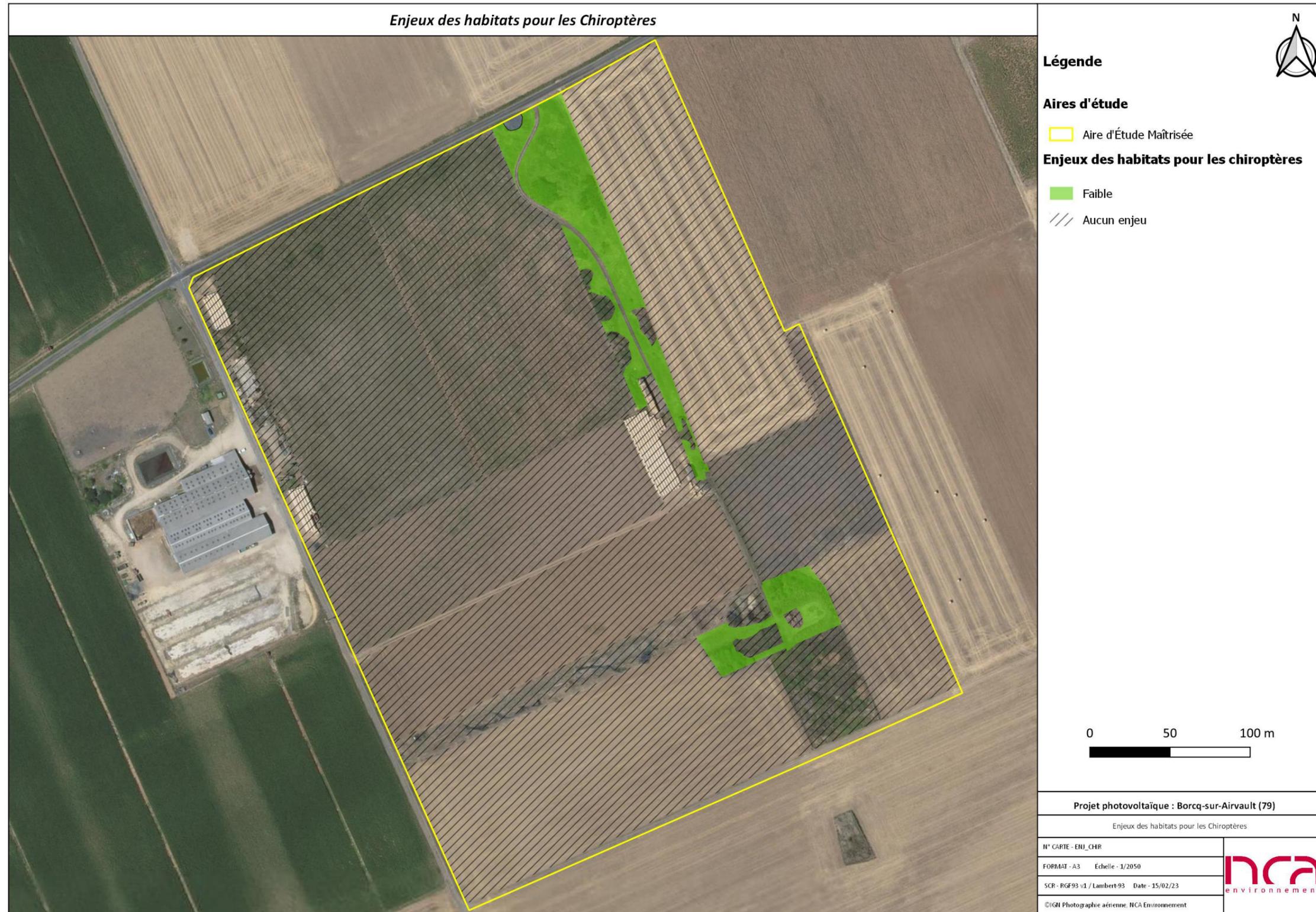


Figure 122 : Enjeux des habitats pour les chiroptères

IV. 6. 3. 6. Entomofaune

Plusieurs taxons ont été contactés lors des prospections. En complément, la bibliographie nous renseigne sur un plus grand nombre d'espèces connues sur les communes.

Lépidoptères

Les lépidoptères étudiés correspondent au sous-groupe des rhopalocères. Seule exception, la Laineuse du Prunellier, dont les chenilles et nids communautaires ont été spécifiquement recherchés du fait de la présence ponctuelle de son habitat sur site (quelques prunelliers).

Afin de compléter les données récoltées sur le terrain, la bibliographie disponible à l'échelle de l'AER (2,5 km) a été consultée. Les données de l'INPN, d'OpenObs et de nature79 (viennelpo.fr pour la commune de Moncontour – LPO86) ont été récupérées à l'échelle des communes (ou de la maille d'inventaire pour Moncontour) qui intersectent l'AER, à savoir : Airvault, Assais-les-Jumeaux, Marnes, Moncontour et Saint-Jouin-de-Marnes. Concernant l'INPN, la nouvelle commune de Plaine-et-Vallées a été prise pour référence car l'ancienne commune de Saint-Jouin-de-Marnes n'était plus disponible.

La bibliographie renseigne sur la présence de 73 espèces de papillons à l'échelle de l'AER.

La fréquentation potentielle des espèces patrimoniales sur l'AEM a été appréciée à partir de la connaissance de leur habitat et de leur(s) plantes-hôtes. D'autres espèces peuvent toutefois pondre hors site et fréquenter l'AEM en dispersion, mais elles ne présentent pas d'enjeux habitats.

Tableau 49 : Lépidoptères observés et connus sur le territoire

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Dét	Source de la donnée	Enjeux espèce	Utilisation possible de l'AEM
Hesperiidae	Hespérie de la Houque	Thymelicus sylvestris	-	LC	LC	-	OpenOBS ; nature79	np	
	Hespérie de la Mauve	Pyrgus malvae	-	LC	DD	-	nature79	np	
	Hespérie de l'Alcée	Carcharodus alceae	-	LC	LC	-	OpenOBS ; nature79	np	
	Hespérie de l'Alchémille	Pyrgus serratulae	-	LC	DD	X	OpenOBS ; nature79	Faible	-
	Hespérie des Sanguisorbes	Spialia sertorius	-	LC	NT	-	OpenOBS ; nature79	Modéré	-
	Hespérie du Chiendent	Thymelicus acteon	-	LC	LC	-	OpenOBS ; nature79	np	
	Hespérie du Dactyle	Thymelicus lineola	-	LC	LC	-	OpenOBS ; nature79	np	
	Point de Hongrie	Erynnis tages	-	LC	LC	-	OpenOBS ; nature79	np	
	Sylvaine	Ochlodes sylvanus	-	LC	LC	-	OpenOBS ; nature79	np	
	Virgule	Hesperia comma	-	LC	EN	X	nature79	Fort	-
Lycaenidae	Argus bleu-nacré	Lysandra coridon	-	LC	EN	X	OpenOBS ; INPN ; nature79	Fort	-
	Argus frêle	Cupido minimus	-	LC	EN	X	nature79	Fort	-
	Azuré bleu-céleste	Lysandra bellargus	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Azuré de la Bugrane	Polyommatus icarus	-	LC	LC	-	NCA	np	

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Dét	Source de la donnée	Enjeux espèce	Utilisation possible de l'AEM
	Azuré de la Faucille	Cupido alcetas	-	LC	LC	-	nature79	np	
	Azuré de l'Adragant	Polyommatus escheri	-	LC	CR	X	OpenOBS ; INPN ; nature79	Très fort	-
	Azuré de l'Ajonc	Plebejus argus	-	LC	NT	X	nature79	Faible	-
	Azuré des Coronilles	Plebejus argyrognomon	-	LC	NT	X	OpenOBS ; INPN ; nature79	Faible	-
	Azuré des Cytises	Glaucopsyche alexis	-	LC	EN	X	NCA	Fort	R / A
	Azuré des Nerpruns	Celastrina argiolus	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Azuré du Serpolet	Phengaris arion	DH4 - PN	LC	NT	X	OpenOBS ; INPN ; nature79	Fort	R / A
	Azuré porte-queue	Lampides boeticus	-	LC	LC	-	nature79	np	
	Brun du pèlargonium	Cacyreus marshalli	-	NA	NA	-	nature79	-	
	Collier-de-coraïl	Aricia agestis	-	LC	LC	-	NCA	np	
	Cuivré commun	Lycaena phlaeas	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Cuivré fuligineux	Lycaena tityrus	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Thécla de la Ronce	Callophrys rubi	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Thécla de l'Yeuse	Satyrrium ilicis	-	LC	LC	-	nature79	np	
Thécla du Bouleau	Thecla betulae	-	LC	LC	-	nature79	np		
Thécla du Prunier	Satyrrium pruni	-	LC	NT	X	nature79	Faible	R / A	
Nymphalidae	Amaryllis	Pyronia tithonus	-	LC	LC	-	NCA	np	
	Belle-Dame	Vanessa cardui	-	LC	LC	-	NCA	np	
	Carte géographique	Araschnia levana	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Céphale	Coenonympha arcania	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Demi-Deuil	Melanargia galathea	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Fadet commun	Coenonympha pamphilus	-	LC	LC	-	NCA	np	
	Grand collier argenté	Boloria euphrosyne	-	LC	EN	X	nature79	Fort	-
	Grande Tortue	Nymphalis polychloros	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Hermite	Chazara briseis	-	VU	RE	X	OpenOBS ; INPN ;	Très fort	-

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Dét	Source de la donnée	Enjeux espèce	Utilisation possible de l'AEM
	Mégère	Lasiommata megera	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Mélictée des Centaurées	Melitaea phoebe	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Mélictée des Scabieuses	Melitaea parthenoides	-	LC	LC	-	nature79	np	
	Mélictée du Plantain	Melitaea cinxia	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Mélictée orangée	Melitaea didyma	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Mercure	Arethusana arethusa	-	LC	EN	X	OpenOBS ; INPN ; nature79	Fort	-
	Morio	Nymphalis antiopa	-	LC	EN	X	nature79	Fort	-
	Myrtil	Maniola jurtina	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Nacré de la Ronce	Brenthis daphne	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Paon-du-jour	Aglais io	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Petit Mars changeant	Apatura ilia	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Petit Nacré	Issoria lathonia	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Petit Sylvain	Limenitis camilla	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Petite Tortue	Aglais urticae	-	LC	NT	-	nature79	Faible	R / A
	Petite Violette	Boloria dia	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Robert-le-diable	Polygonia c-album	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Silène	Brintesia circe	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Sylvain azuré	Limenitis reducta	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Sylvandre	Hipparchia fagi	-	LC	NT	X	nature79	Modéré	-
	Tabac d'Espagne	Argynnis paphia	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Tircis	Pararge aegeria	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Vulcain	Vanessa atalanta	-	LC	LC	-	NCA	np	

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Dét	Source de la donnée	Enjeux espèce	Utilisation possible de l'AEM
		Arethusana boabdil	-	-	-	-	OpenOBS ; INPN		
Papilionidae	Flambé	Iphiclides podalirius	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Machaon	Papilio machaon	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
Pieridae	Aurore	Anthocharis cardamines	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Citron	Gonepteryx rhamni	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Fluoré	Colias alfacariensis	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Gazé	Aporia crataegi	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Piérade de la Moutarde	Leptidea sinapis	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	
	Piérade de la Rave	Pieris rapae	-	LC	LC	-	NCA	np	
	Piérade du Chou	Pieris brassicae	-	LC	LC	-	NCA	np	
	Piérade du Navet	Pieris napi	-	LC	LC	-	NCA	np	
	Souci	Colias crocea	-	LC	LC	-	OpenOBS ; INPN ; nature79	np	

En rose : Espèces observées sur le site.
 Statut de réglementaire : PN = protection nationale ; DH2/4 = Espèces inscrites à l'annexe 2/4 de la Directive Habitats Faune flore.
 Statut LRN[1] : Liste rouge des Papillons de jour de France métropolitaine (2012).
 Statut LRR[2] : Liste rouge des Rhopalocères du Poitou-Charentes (2019).
 EN = espèces en danger ; VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; NA = espèce introduite ; DD = données insuffisantes.
 Dét : Détermination en Vienne = X ou 86.
 Enjeu espèce : np = espèce non patrimoniale.
 Utilisation possible de l'AEM : A = présence en alimentation, R = Reproduction.

Relativement peu d'espèces de papillons ont été contactées sur la zone de projet durant les inventaires. Une espèce est cependant patrimoniale. Il s'agit de **l'Azuré des Cytises**. L'espèce a été contactée au sein de la zone en Fiches rudérales pluriannuelles thermophiles, présente à l'Est de l'AEI. Au regard du milieu et des plantes présentes, l'espèce est potentiellement reproductrice sur site au sein de cet habitat.

La bibliographie fait état de 16 espèces de papillons complémentaires considérées comme patrimoniales sur le secteur. Parmi celles-ci, 3 sont susceptibles de fréquenter l'AEM. Il s'agit de **l'Azuré du Serpolet**, du **Thécla du Prunier** et de la **Petite Tortue**.

L'Azuré du Serpolet n'a pas été contacté sur la zone durant les inventaires, cependant, plusieurs petites stations d'Origan sont présentes au sein de Fiches localisées à l'est de l'AEM. Ces stations sont toutes présentes le long du chemin existant. Les habitats de friches concernées sont les Fiches rudérales pluriannuelles thermophiles et les Fiches rudérales pluriannuelles mésophiles (en limite de chemin uniquement). Sans présence d'habitats favorables proches, il apparaît très peu probable que l'Azuré du Serpolet fréquente le site.

Espèce discrète, le **Thécla du Prunier** peut possiblement utiliser la zone de fourré et de friche présente à l'est car celle-ci présente des Prunelliers, sa principale plante hôte. La limite à cette utilisation reste cependant la forte déconnexion du site avec des habitats favorables et la relativement faible quantité de pieds de Prunellier sur la zone.

La présence d'Ortie dioïque sur la zone et la plasticité écologique de l'espèce rend possible son utilisation par la **Petite Tortue**. Cependant, l'AEM apparaît relativement déconnectée des autres zones susceptibles d'en accueillir.

Odonate

La zone de projet et plus largement l'AEI ne possèdent pas de masse d'eau favorable à la reproduction des odonates. Ainsi, le site ne constitue qu'une zone de transit / dispersion potentielle pour les espèces. L'absence de donnée odonates durant les inventaires s'explique naturellement par ce fait. En l'état, la zone de projet ne présente pas d'enjeu pour ce groupe.

Orthoptères

La bibliographie disponible à l'échelle de l'AER (2,5 km) a été consultée. Les données de l'INPN, d'OpenObs et de nature79 (viennelpo.fr pour la commune de Moncontour – LPO86) ont été récupérées à l'échelle des communes (ou de la maille d'inventaire pour Moncontour) qui intersectent l'AER, à savoir : Airvault, Assais-les-Jumeaux, Marnes, Moncontour et Saint-Jouin-de-Marnes. Concernant l'INPN, la nouvelle commune de Plaine-et-Vallées a été prise pour référence car l'ancienne commune de Saint-Jouin-de-Marnes n'était plus disponible.

Tableau 50: Orthoptères connus sur le territoire

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Dét	Source de la donnée	Enjeux espèce	Utilisation possible de l'AEM
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN	np	
Caloptène ochracé	<i>Calliptamus barbarus</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>	-		EN	X	nature79	Très fort	-
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Criquet de la Palène	<i>Stenobothrus lineatus</i>	-		EN	X	nature79 ; INPN ; OpenObs	Très fort	-
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>	-		NT	-	nature79	Faible	-
Criquet des friches	<i>Omocestus petraeus</i>	-		EN	X	nature79 ; INPN ; OpenObs	Très fort	-
Criquet des larris	<i>Gomphocerippus mollis</i>	-		VU	X	INPN ; OpenObs	Fort	-
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Criquet des Pins	<i>Gomphocerippus vagans</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	-		LC	-	nature79	np	
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	-		NT	X	nature79	Modéré	-

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Dét	Source de la donnée	Enjeux espèce	Utilisation possible de l'AEM
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Criquet palustre	<i>Pseudochorthippus montanus</i>	-				nature79 ; INPN ; OpenObs		
Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	-		LC	-	nature79	np	
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Decticelle côtière	<i>Platycleis affinis</i>	-		LC	79	nature79	Faible	-
Decticelle grisâtre	<i>Platycleis albopunctata</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Dectique verrucivore	<i>Decticus verrucivorus</i>	-		LC	X	nature79 ; INPN ; OpenObs	Faible	R
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i>	-		EN	-	nature79	Fort	R
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	-		LC	-	nature79	np	
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>	-		LC	-	INPN ; OpenObs	np	
Oedipode aigue-marine	<i>Sphingonotus caeruleus</i>	-		LC	X	nature79 ; INPN ; OpenObs	Faible	-
OEdipode automnale	<i>Aiolopus strepens</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Oedipode émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
OEdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>	-		LC	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	np	
Phanéoptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	-		LC	X	nature79	Faible	R
Phanéoptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	-		NT	-	nature79 ; INPN ; OpenObs	Faible	-
Sténobothre nain	<i>Stenobothrus stigmaticus</i>	-		LC	X	INPN ; OpenObs	Faible	-

Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Dét	Source de la donnée	Enjeux espèce	Utilisation possible de l'AEM
Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i>	-		LC	-	nature79	np	
Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>	-		LC	-	nature79	np	

Statut de réglementaire : - = espèce non protégée.
Statut LRN[1] : Pas de Liste rouge officielle à l'échelle nationale pour ce groupe.
Statut LRR[2] : Liste rouge des Orthoptères du Poitou-Charentes (2019) : EN = espèces en danger ; NT = espèces quasi menacées ; VU = espèce vulnérable ; LC = espèces de préoccupation mineure.
Dét : Déterminance en Vienne = X ou 86.
Enjeu espèce : np = espèce non patrimoniale. Utilisation possible de l'AEM : R = reproduction.

La bibliographie renseigne sur la présence de 46 espèces d'orthoptères à l'échelle de l'AER. Parmi ces espèces 13 sont patrimoniales mais seulement 3 sont susceptibles d'utiliser l'AEM au regard de leur écologie.

Le **Dectique verrucivore** est une espèce susceptible de fréquenter les friches, notamment sur les secteurs qui côtoient des milieux plus ouverts et particulièrement secs, comme des chemins. Concernant la zone de projet, cela concerne essentiellement les lisières avec le chemin présent au sein de la friche rudérale pluriannuelle thermophile présente à l'est.

L'**Ephippigère des vignes** est connue pour fréquenter les milieux de friches, notamment quand celles-ci présentent des strates arbustives. La zone de friche rudérale pluriannuelle thermophile présente à l'est peut constituer un habitat potentiel pour cette espèce. Ce dernier reste cependant très localisé et assez isolé.

Bien qu'il ne s'agisse pas de son principal habitat, le **Phanérotère commun** peut être rencontré en lisières de milieux sec et ouverts, notamment quand du prunellier est présent couplé à des ronciers. Le potentiel sur la zone de projet se limite au sein de la friche rudérale pluriannuelle thermophile et des fourrés / ronciers présents à l'est de l'AEM.

Le principal enjeu potentiel concernant ce groupe se concentre sur la bande de friches, fourrés et de ronciers présente à l'est de l'AEM.

Névrotères - Ascalaphidae

La bibliographie disponible à l'échelle de l'AER (2,5 km) a été consultée. Les données de l'INPN, d'OpenObs et de nature79 ont été récupérées à l'échelle des communes qui intersectent l'AER, à savoir : Airvault, Assais-les-Jumeaux, Marnes, Moncontour et Saint-Jouin-de-Marnes. Concernant l'INPN, la nouvelle commune de Plaine-et-Vallées a été prise pour référence car l'ancienne commune de Saint-Jouin-de-Marnes n'était plus disponible.

La bibliographie locale renseigne sur la présence de l'Ascalaphe ambré et de l'Ascalaphe soufré sur le secteur de l'AER. L'espèce n'a pas été contactée durant les inventaires. Il s'agit d'espèces de Névrotères (Neuroptera) qui vivent dans les pelouses et friches thermophiles.

Tableau 51: Névrotère connu sur le territoire

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN [1]	Statut LRR [2]	Dét	Source de la donnée	Enjeux espèce	Utilisation possible de l'AEM
Ascalaphidae	Ascalaphe ambré	<i>Libelloides longicornis</i>	-		NT	X	Nature79, OpenObs ; INPN	Modéré	R / A
Ascalaphidae	Ascalaphe soufré	<i>Libelloides coccajus</i>	-		EN	X	Nature79	Modéré	-

Statut de réglementaire : PN = protection nationale ; DH2/4 = Espèces inscrites à l'annexe 2/4 de la Directive Habitats Faune flore.
Statut LRN[1] : Pas de Liste rouge à l'échelle nationale pour cette espèce.
Statut LRR[2] : Liste rouge des Rhopalocères du Poitou-Charentes (2019) : NT = espèces quasi menacées.
Dét : Déterminance en Vienne = X.

Utilisation possible de l'AEM : A = présence en alimentation, R = Reproduction.

Au regard de leur statut liste rouge et de déterminance, ces deux espèces sont considérées d'enjeu espèce modéré sur la zone. Les habitats de friches thermophiles présents dans l'AEI sont susceptibles de pouvoir accueillir l'Ascalaphe ambré.

Coléoptères saproxylophages

L'Aire d'étude immédiate ne présente pas d'habitats favorables pour les coléoptères saproxylophages protégés ou patrimoniaux. Aucun des arbres ou arbustes présents sur la zone n'est susceptible d'accueillir le Grand capricorne, la Rosalie des Alpes ou encore le Lucane cerf-volant.

Enjeux habitats d'espèce pour l'entomofaune au sein de l'AEM

Le tableau présenté ci-dessous permet de comprendre l'attribution des différents niveaux d'enjeu « habitat d'espèces » en application de la méthodologie.

Tableau 52 : Enjeux « habitat d'espèces » attribué par espèces au sein de l'AEM

	Espèces concernées
Enjeu faible : habitat n'accueillant pas d'espèce patrimoniale (espèce protégée, sur liste rouge ou déterminante), bien représenté localement, et étant un support de biodiversité limité à quelques groupes ou espèces.	
Enjeu modéré : habitat à valeur patrimoniale faible à moyenne, qui peut accueillir une espèce patrimoniale et être bien représenté localement. C'est un support de biodiversité important (de nombreuses espèces ou groupes accomplissent leur cycle biologique).	Azuré des Cytises *Azuré du Serpolet *Thécla du Prunier *Petite Tortue *Dectique verrucivore *Ephippigère des vignes *Phanérotère commun *Ascalaphe ambré
Enjeu fort : habitat à forte valeur patrimoniale ou rare sur l'aire d'étude, qui peut accueillir une espèce patrimoniale. C'est un support de biodiversité important.	

Les espèces figurées avec un *proviennent de données bibliographiques à l'échelle de l'AER.

Afin de bien percevoir les enjeux « habitat d'espèces » relatifs aux insectes, le tableau ci-dessous fait la synthèse des enjeux par habitats présents au sein de l'AEM. Il s'agit ici des enjeux maximums pouvant être attribués aux habitats, au regard de leur fonctionnalité pour les espèces.

Tableau 53: Enjeux "habitat d'espèces" pour les insectes au sein de l'AEM

Habitats	Enjeu associé		
	Faible	Modéré	Fort
Fourrés mésophiles		*Thécla du Prunier Phanérotère commun	
Friches rudérales annuelles			
Friches rudérales pluriannuelles mésophiles		*Azuré du Serpolet	
Friches rudérales pluriannuelles thermophiles		Azuré des Cytises *Azuré du Serpolet *Thécla du Prunier *Petite Tortue *Dectique verrucivore *Ephippigère des vignes *Phanérotère commun *Ascalaphe ambré	

Habitats	Enjeu associé		
	Faible	Modéré	Fort
Friches rudérales sur ancien site industriel militaire			
Friches rudérales vivaces nitrophiles			
Jachères de luzerne à fauche tardive			
Monocultures intensives de taille moyenne			
Plateforme de stockage agricole			
Ronciers		*Phanéroptère commun	

Les espèces figurées avec un *proviennent de données bibliographiques à l'échelle de l'AER.

L'ensemble des enjeux entomologiques avérés et potentiels se concentre au sein des habitats de fourré mésophile, friche rudérales annuelles et pluriannuelle thermophile et des ronciers, présents sur la partie est de l'AEM.

Analyse des enjeux

La zone d'étude présente un enjeu entomologique concentré sur la bande de friche présente à l'est de la zone de projet. Les enjeux habitats apparaissent globalement très faibles à modérés concernant ce groupe.

Favorable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	-------	------	-----------

Les cartes suivantes synthétisent les observations d'espèces patrimoniales et la localisation des stations d'Origan ainsi que les enjeux attribués par habitat.



Figure 123 : Utilisation des habitats par l'entomofaune patrimoniale



Figure 124 : Enjeux des habitats pour l'entomofaune

IV. 7. Synthèse des enjeux

La prise en compte des enjeux faunistiques et floristiques met en avant un enjeu faible à très fort sur l'ensemble de l'AEM.

Les principaux enjeux sur la zone sont constitués par des friches, notamment celles thermophiles ou mésophile.

La présence de l'Elanion blanc nicheur ainsi que quelques passereaux patrimoniaux, mais classiques des milieux ouverts, attribue des enjeux forts à très forts aux zones arbustives ou de ronciers.

Les parcelles de « Jachères de luzerne à fauche tardive », qui correspondent à des MAEC, présentent un enjeu modéré uniquement pour l'avifaune classique des milieux ouverts excepté pour l'Outarde canepetière (enjeu très fort). Comme expliqué, le potentiel d'utilisation de la parcelle par des femelles d'Outardes apparaît relativement faible au regard du contexte global, cependant, l'enjeu maximal a été conservé au regard de l'enjeu de conservation de l'espèce. L'enjeu que représente ces parcelles n'est justifié que par le caractère plus pérenne de leur assolement, le contexte global n'étant pas des plus favorables (limitrophe à une zone d'activité anthropique marquée).

La carte page suivante synthétise les enjeux globaux sur l'aire d'étude.

Afin de bien visualiser l'influence de l'Outarde canepetière dans la qualification des enjeux, les enjeux propres à cette espèce ont été différenciés.



Figure 125 : Enjeux globaux des habitats et habitats d'espèces

V. PAYSAGE ET PATRIMOINE

V. 1. Les aires d'étude de l'analyse paysagère et patrimoniale

Quatre aires d'étude ont ainsi été définies, correspondant à quatre échelles d'analyse. Elles sont représentées sur la carte en page suivante et décrites ci-après, de la plus large à la plus précise :

V. 1. 1. L'aire d'étude éloignée (AEE)

Elle est établie sur la base **d'un rayon de 5 km** depuis les limites de l'emprise du site d'étude. Nous avons fait le choix de la définir au maximum du rayon recommandé afin d'établir une description et une présentation du paysage et du patrimoine qui ait assez de substance et de sens.

Elle permet une analyse paysagère et patrimoniale représentative et satisfaisante mettant en avant les spécificités de ce morceau de territoire. Elle permet aussi d'évaluer et de justifier les enjeux et les sensibilités liés au patrimoine protégé et à la vision dynamique depuis les axes routiers susceptibles d'entrer en interaction avec le projet d'un point de vue paysager. Elle permet enfin d'aborder et de justifier la capacité d'accueil du territoire au regard de l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.

V. 1. 2. L'aire d'étude rapprochée (AER)

Elle est établie sur la base **d'un cercle de 2 km** depuis les limites de l'aire d'étude de l'emprise maîtrisée. A cette échelle, il est important de se concentrer sur l'analyse de la vision depuis les lieux de vie (habitat et axes de déplacement). Elle pose le cadre d'une adéquation juste entre le projet et son paysage d'accueil.

V. 1. 3. L'aire d'étude immédiate (AEI)

Elle couvre **une zone d'étude de 700 m autour de l'aire de l'emprise maîtrisée**. Elle se concentre sur l'analyse des effets visuels du projet sur les lieux de vie et les axes de déplacement.

V. 1. 4. L'aire d'étude de l'emprise maîtrisée (AEM) ou site d'étude

Elle décrit les spécificités de la parcelle choisie pour concevoir le projet de la centrale photovoltaïque au sol et permet l'analyse de l'ensemble de ses composantes (modules, clôtures, dépendances, parking, postes électriques etc...). Les trames végétales, le bâti existant, les traces historiques, les chemins, les accès, les ambiances, les usages présents et à venir ainsi que les enjeux d'un changement ou d'une évolution d'affectation sont analysés précisément.

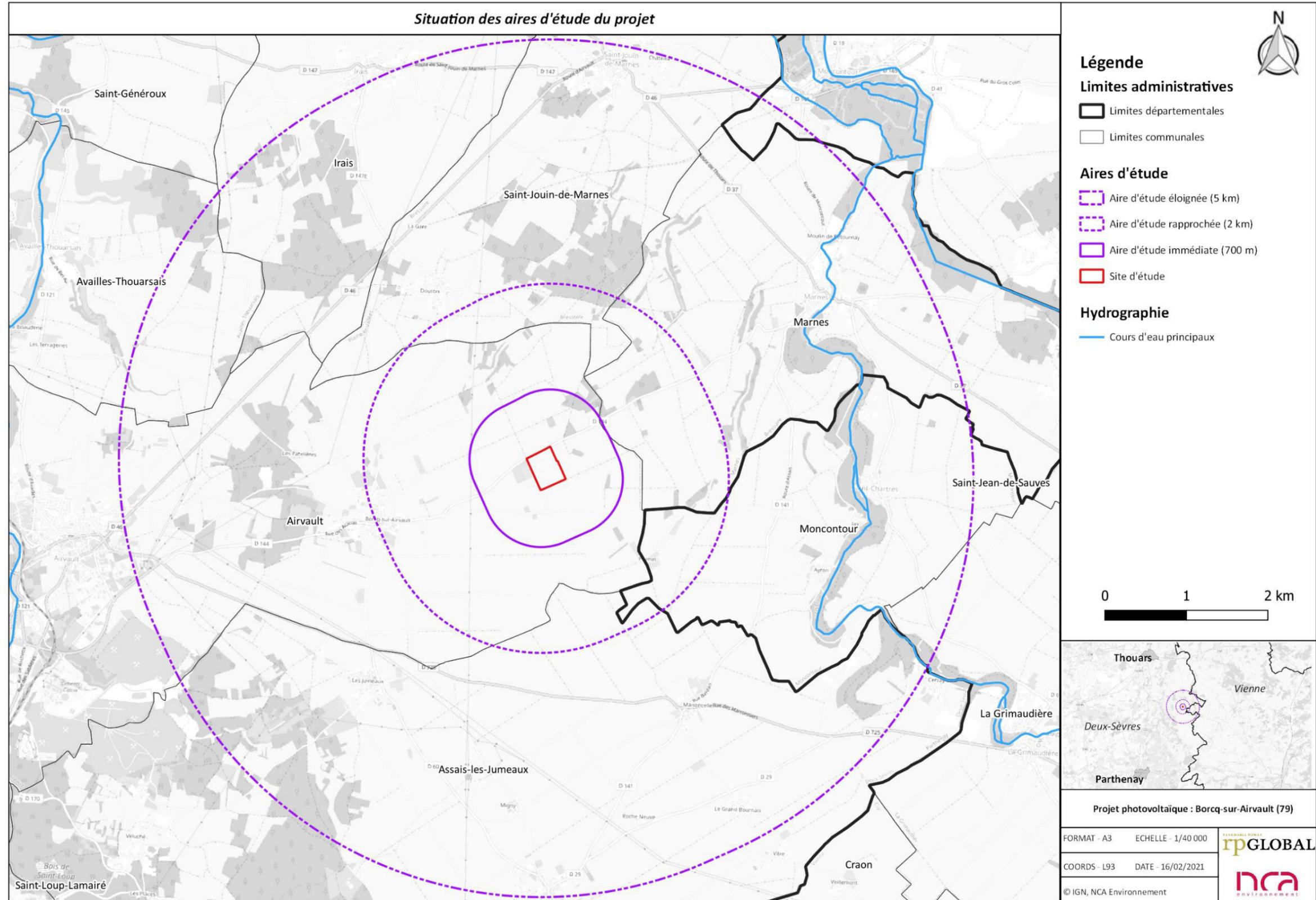


Figure 126 : Situation des aires d'étude recommandées

V. 2. Etude du contexte élargi

Afin de comprendre les origines des paysages qui composent et entourent le site d'implantation potentiel du projet, il est d'abord essentiel de le resituer dans un contexte plus élargi.

V. 2. 1. Le contexte administratif et géographique

La commune de Borcq-sur-Airvault est une commune déléguée d'Airvault. Elle est située au centre ouest de la France, au nord-est du département des Deux-Sèvres (79) dans la région Nouvelle-Aquitaine. Elle est limitrophe du département de la Vienne (Figure 127). Airvault est le résultat de la fusion des communes de Borcq-sur-Airvault, Soulièvres, et Tessonnière. Sa surface est de 63,88 km², et sa population était de 3291 habitants en 2018. Le site d'étude est localisé sur l'ancienne commune de Borcq-sur-Airvault, à 17 km de Thouars, et à 21 km de Parthenay, qui est l'une des sous-préfectures du département. Ces villes sont reconnues à l'échelle du département, essentiellement sur le plan économique.

Les informations suivantes sont répertoriées sur la Figure 128.

Bien que le site d'étude du projet de parc photovoltaïque au sol soit situé sur la commune d'Airvault, les aires d'études recommandées touchent également les communes :

- De Marnes, Saint-Jouin-de-Marnes, Irais, Availles-Thouarsais, Assais-les-Jumeaux, dans les Deux-Sèvres (79) ;
- De Moncontour et la Grimaudière dans la Vienne (86).

Thouars et Parthenay sont des villes importantes à l'échelle du département, et présentent des intérêts patrimoniaux et économiques. Cependant, elles sont trop éloignées du projet pour être influencées par celui-ci. La commune d'Airvault, sur laquelle s'implante le projet de centrale photovoltaïque au sol, présente également divers intérêts reconnus localement, bien que son bourg historique soit situé en dehors des aires d'étude.

Au niveau des axes routiers, le territoire d'étude est globalement éloigné des grands axes de circulation. Principalement trois routes départementales permettent de s'en approcher : la D 46, la D 144, et la D 725. Seules des petites routes locales semblent desservir le site d'étude et ses environs : l'influence du projet sur celles-ci sera étudiée.

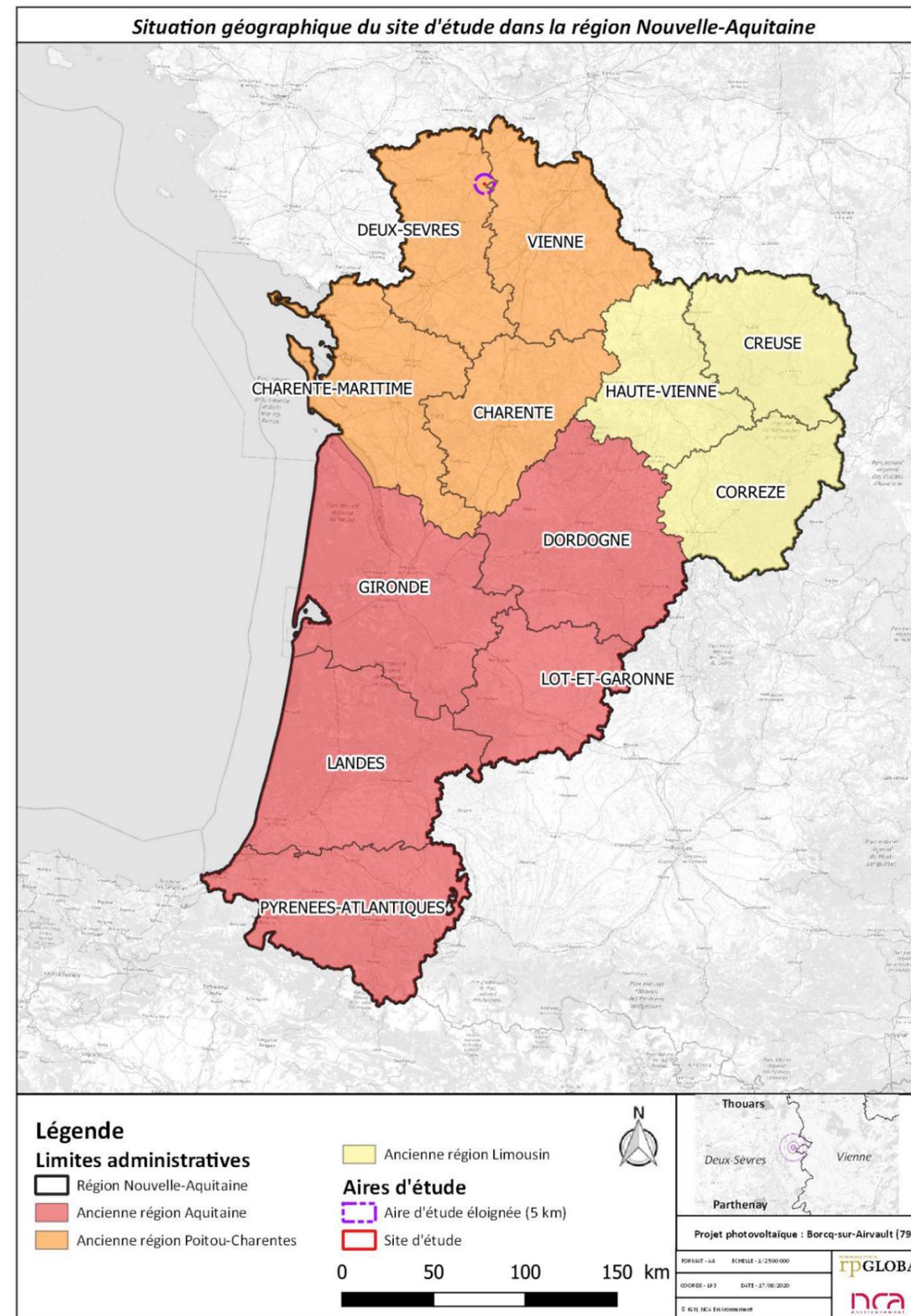


Figure 127 : Carte de la situation éloignée du site d'étude de Borcq

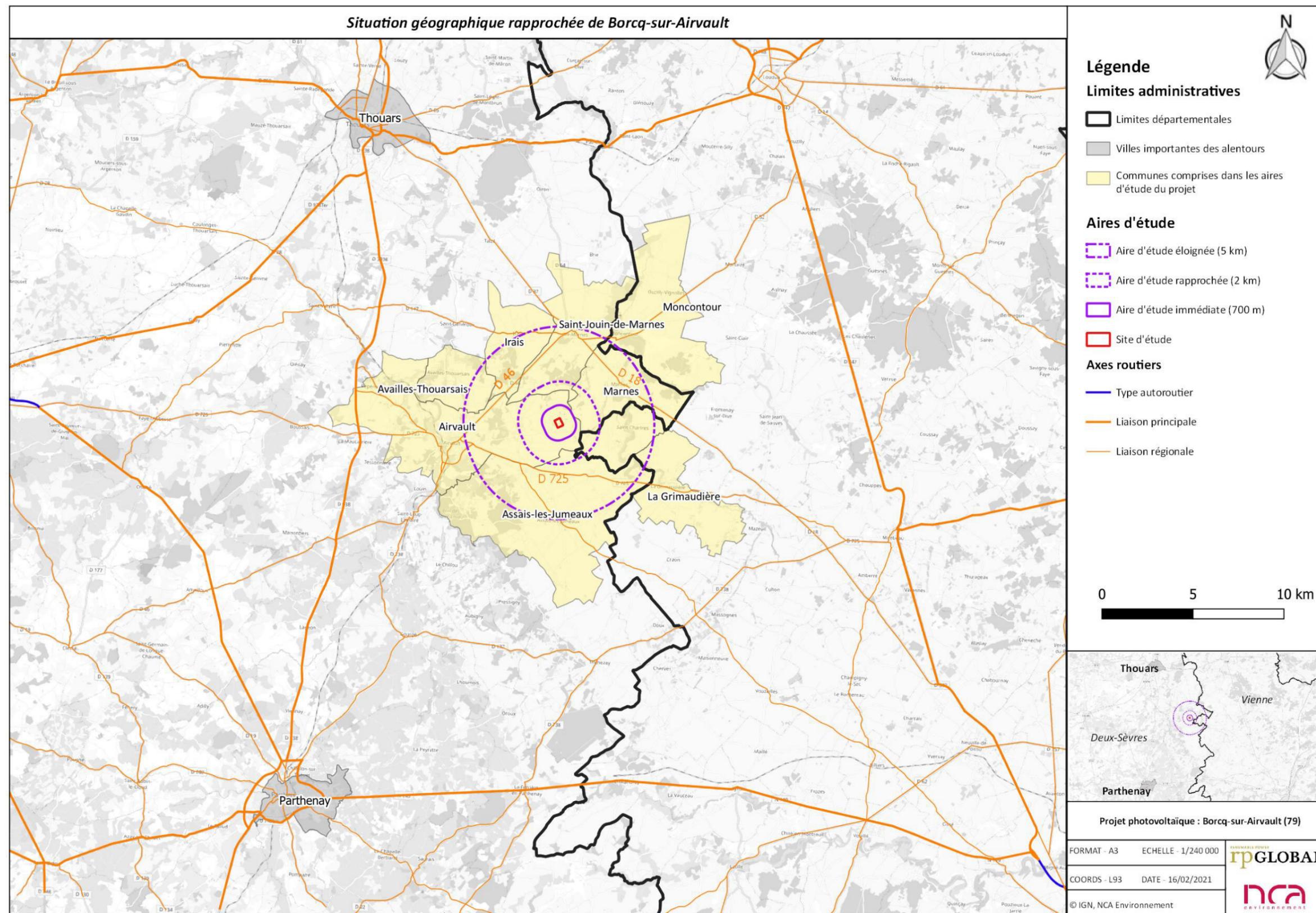


Figure 128 : Situation géographique rapprochée de Borcq-sur-Airvault

V. 2. 2. Le contexte historique

La recherche de l'Histoire d'un territoire justifie le paysage que l'on peut observer, car celui-ci est le résultat d'une succession d'époques et de coutumes qui font ce qu'il est aujourd'hui.

V. 2. 2. 1. L'ancienne région du Poitou-Charentes et le département des Deux-Sèvres

Le département des Deux-Sèvres fait partie de la Nouvelle-Aquitaine depuis 2016, mais était auparavant situé dans le Poitou-Charentes. Cette région regroupait les Deux-Sèvres, la Vienne, La Charente-Maritime et la Charente.

Ce département a été le témoin d'événements qui ont marqué l'histoire de France. Il était autrefois associé au Poitou, une ancienne province française. C'était un passage stratégique entre le Bassin aquitain et parisien, qui a vu se dérouler plusieurs batailles importantes, comme les deux batailles de Poitiers (732 et 1356) ou la bataille de Vouillé (507). C'était la région de rencontre des cultures du nord et du sud.

Le département doit son nom à la Sèvre Nantaise et à la Sèvre Niortaise qui traversent son territoire. Il a été créé en 1790, pendant la Révolution Française. Il est surtout réputé pour sa richesse industrielle, puisque de nombreuses entreprises cherchent à s'installer dans les Deux-Sèvres durant cette époque. L'omniprésence industrielle marque le paysage, puisque 288 usines figurent dans le patrimoine industriel régional, présentant parfois des architectures et des machines remarquables.

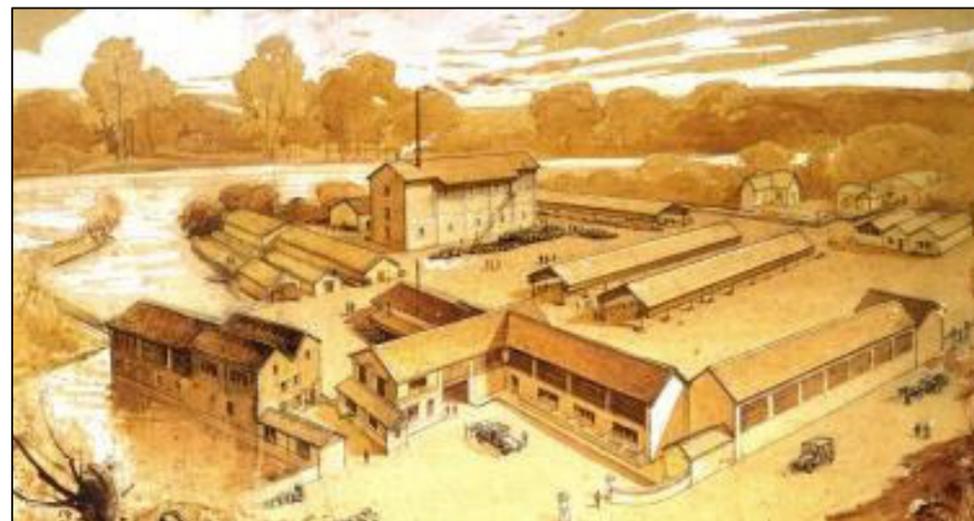


Figure 129 : Représentation d'une industrie du cuir, représentative du patrimoine industriel des Deux-Sèvres
 (Source : Inventaire Poitou-Charentes)

V. 2. 2. 2. La commune d'Airvault

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Airvault est une commune nouvelle composée de 4 communes déléguées : Airvault, Borcq-sur-Airvault, Soulièvres et Tessonnière. La ville se définit comme une cité médiévale, nichée dans le creux d'une vallée.

La découverte de silex sur le territoire témoigne de l'occupation ancienne d'Airvault. La ville est citée pour la première fois dans des écrits datant du 10^e siècle, et apparaît sous le nom de Aurea Vallis, ce qui signifie « la vallée de l'or ». L'époque gallo-romaine a également marqué ses environs, puisque des traces révèlent l'existence d'une villa de cette période sur l'ancienne commune de Soulièvres.

Le centre-bourg d'Airvault présente de nombreux vestiges de l'époque médiévale. Le plus connu, son abbaye, s'élève dans les paysages des alentours et marque l'identité de la commune.



Figure 130 : Carte postale ancienne de la commune d'Airvault
 (Source : CPrima)

L'essor industriel qui touche le département des Deux-Sèvres marque également l'image d'Airvault. Elle profite alors d'un développement économique remarquable, également marqué par le maintien d'une forte activité agricole qui marque la commune déléguée de Borcq-sur-Airvault.

En 2011, Airvault est labellisée « petite cité de caractère ». Ce titre affirme sa volonté de préserver son patrimoine et d'œuvrer pour un cadre de vie favorable à ses habitants et visiteurs. Il est donc essentiel de s'assurer que tout projet d'aménagement dans ses environs ne nuise pas à ces objectifs.

V. 2. 3. Le contexte patrimonial

Il est essentiel de connaître le contexte patrimonial dans lequel s'inscrit le site d'étude. Pour ce faire, nous répertorions :

- Les biens classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- Les Grands Sites de France ;
- Les Parcs Naturels régionaux ;
- Les sites inscrits ou classés ;
- Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ;
- Les Monuments Historiques inscrits ou classés ;
- Les Monuments Naturels.

La totalité du patrimoine protégé se trouvant autour du site d'étude d'Airvault est représentée sur la Figure 132.

Il apparaît sur la carte que plusieurs monuments historiques sont présents dans les aires d'études du projet. Ces édifices bénéficient d'une protection particulière et doivent être pris en compte dans l'élaboration de chaque projet d'aménagement. En effet, il est essentiel de s'assurer que le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol ne portera pas atteinte à la valeur patrimoniale de l'édifice classé ou inscrit. Cela se traduit par la recherche

de liens visuels entre le site du projet et le monument en question, et par la mesure de l'enjeu paysager et patrimonial qui sera attribué à chaque lien visuel établi.

Les éléments du patrimoine protégé d'Airvault sont situés en dehors des aires d'étude du projet. Les monuments historiques se retrouvent donc dans les autres communes comprises dans les aires d'étude du projet :

- **Le Tumulus**, situé à Assais-les-Jumeaux, à 4 km du site d'étude ;
- **La croix hosannière dans le cimetière de Saint-Chartres**, située à Moncontour, à 3,7 km du site d'étude ;
- **L'Église Saint-Jean Baptiste**, située à Marnes, à 3,5 km du site d'étude ;
- **Le Château de Retournay**, situé à Marnes, à 4,3 km du site d'étude ;
- **L'Abbaye de Saint-Jouin**, située à Saint-Jouin-de-Marnes, à 4,8 km du site d'étude.



Figure 131 : Photographie de l'Abbaye de Saint-Jouin

(Source : Inventaire Poitou-Charentes)

L'ensemble de ces lieux a fait l'objet d'observation, afin de déterminer s'ils peuvent être en lien visuel avec le projet d'implantation de la centrale photovoltaïque au sol d'Airvault.